

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, October 22, 2025

The Standing Senate Committee on Indigenous Peoples met with videoconference this day at 6:46 p.m. [ET] to examine Bill S-2, An Act to amend the Indian Act (new registration entitlements).

Senator Margo Greenwood (*Deputy Chair*) in the chair.

[*English*]

The Deputy Chair: Honourable senators, good evening to everyone in the room. Before we begin, I would like to ask all senators and other in-person participants to consult the cards on the table for guidelines to prevent audio feedback incidents. Please ensure you keep your earpiece away from all microphones at all times. When you are not using your earpiece, place it face down on the sticker placed on the table for this purpose. Thank you, all, for your cooperation.

I begin by acknowledging that the land on which we gather is on the traditional, ancestral and unceded territory of the Algonquin Anishinaabe Nation and is now home to many other First Nations, Inuit and Métis peoples from across Turtle Island.

I am Senator Margo Greenwood. I am *nehiyawak* from Treaty 6 territory in what is now known as central Alberta. I am the Deputy Chair of the Standing Senate Committee on Indigenous Peoples.

I will remind you all that at our first public meeting on September 24, Senator Michèle Audette, elected chair of this committee and sponsor of Bill S-2, has recused herself from her role as chair for the duration of this study in order to preserve its neutrality. It is now my honour and privilege to chair this very important meeting today.

I will now ask committee members in attendance to introduce themselves by stating their names and the province or territory from which they come.

Senator McNair: Senator John M. McNair, New Brunswick. Thank you for being here tonight.

Senator Pate: Kim Pate. I live here on the unceded, unsurrendered, unreturned territory of the Algonquin Anishinaabe Nation.

Senator Karetak-Lindell: Senator Nancy Karetak-Lindell, Nunavut.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 22 octobre 2025

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd’hui, à 18 h 46 (HE), avec vidéoconférence, afin d’examiner le projet de loi S-2, Loi modifiant la Loi sur les Indiens (nouveaux droits à l’inscription).

La sénatrice Margo Greenwood (*vice-présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La vice-présidente : Honorables sénateurs, mesdames et messieurs, bonsoir. Avant de commencer, j’aimerais demander à tous ceux qui se trouvent dans la salle de prendre connaissance des fiches laissées sur la table. Vous y trouverez les consignes à suivre afin d’éviter les problèmes de rétroaction sonore. Veuillez garder votre oreille loin des microphones en tout temps. Lorsque vous n’utilisez pas votre oreille, déposez-la, face vers le bas, sur l’étiquette qui a été placée sur la table à cette fin. Votre collaboration est vivement appréciée.

Je tiens d’abord à souligner que les terres sur lesquelles nous nous réunissons se trouvent sur le territoire traditionnel, ancestral et non cédé de la nation algonquine anishinaabe et qu’elles abritent maintenant de nombreux autres peuples des Premières Nations, Inuits et Métis de l’ensemble de l’île de la Tortue.

Je m’appelle Margo Greenwood. Je suis *Nehiyawak* et je viens du territoire visé par le Traité n° 6 dans ce qu’on appelle maintenant le centre de l’Alberta. Je suis la vice-présidente du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones.

Je vous rappelle que lors de notre première séance publique du 24 septembre, la sénatrice Michèle Audette, présidente élue de ce comité et marraine du projet de loi S-2, s’est récusée de son rôle de présidente pour la durée de cette étude afin d’en préserver la neutralité. J’ai donc aujourd’hui l’honneur et le privilège de présider cette très importante réunion.

Je vais maintenant demander aux membres du comité de se présenter tour à tour en indiquant leur nom et la province ou le territoire d’où ils proviennent.

Le sénateur McNair : John M. McNair, Nouveau-Brunswick. Merci d’être ici ce soir.

La sénatrice Pate : Kim Pate. Je vis ici sur le territoire non cédé de la nation algonquine anishinaabe.

La sénatrice Karetak-Lindell : Nancy Karetak-Lindell, Nunavut.

Senator McPhedran: Senator Marilou McPhedran, Manitoba, Treaty 1 territory and the homeland of the Red River Métis Nation.

Senator Coyle: Senator Mary Coyle, Antigonish, Nova Scotia, Mi'kma'ki.

Senator Klyne: Marty Klyne, Saskatchewan, Treaty 4 territory.

Senator McCallum: Senator Mary Jane McCallum from Treaty 10 in northern Manitoba.

Senator Clement: Senator Bernadette Clement, Cornwall, Ontario, which is traditional Mohawk territory.

Senator Tannas: Senator Scott Tannas, Alberta.

Senator Francis: Senator Brian Francis, Epekwitk, P.E.I.

Senator White: Senator Judy White, Newfoundland and Labrador, ancestral homelands of the Mi'kmaw.

[Translation]

Senator Audette: [Innu-aimun spoken] I am Michèle Audette from Quebec. Hello to the Wendat women and Atikamekw Innu youth who are with us today. *Kuei.*

[English]

The Deputy Chair: Today we will continue our study of Bill S-2, An Act to amend the Indian Act (new registration entitlements). This enactment amends the Indian Act to provide, among other things, new entitlements to registration in the Indian Register in response to the challenge of certain provisions of the act under the Charter of Rights and Freedoms in *Nicholas v. Canada* and so that the persons who have become so entitled also have the right to have their names entered in a band list maintained in the Department of Indigenous Services.

I would now like to introduce our first panel of witnesses today. Please welcome via video conference, from St. Mary's First Nation, Sarah Rose, Director of Operations, Chief and Council. At the table, please welcome, from the Mi'kmaq Confederacy of Prince Edward Island, Kateri Coade, Executive Director. Accompanying Ms. Coade via video conference is Justin Milne, Legal Counsel. I want to thank all of you for joining us this evening.

Our witnesses will provide opening remarks of approximately five minutes, which will be followed by a question-and-answer session with the senators.

I will now invite Ms. Rose to give her opening comments. You have the floor.

La sénatrice McPhedran : Marilou McPhedran, Manitoba, territoire visé par le Traité n° 1 et terre natale de la nation métisse de la rivière Rouge.

La sénatrice Coyle : Mary Coyle, d'Antigonish, en Nouvelle-Écosse, Mi'kma'ki.

Le sénateur Klyne : Marty Klyne, Saskatchewan, territoire du Traité n° 4.

La sénatrice McCallum : Mary Jane McCallum, du Traité n° 10 dans le Nord du Manitoba.

La sénatrice Clement : Bernadette Clement, de Cornwall, en Ontario, qui est un territoire mohawk traditionnel.

Le sénateur Tannas : Scott Tannas, Alberta.

Le sénateur Francis : Brian Francis, Epekwitk, c'est-à-dire Île-du-Prince-Édouard

La sénatrice White : Judy White, Terre-Neuve-et-Labrador, terres ancestrales des Mi'kmaqs.

[Français]

La sénatrice Audette : [mots prononcés en innu-aimun] Michèle Audette, du Québec. Je veux saluer les femmes wendat et les jeunes Innus atikamekw qui sont avec nous aujourd'hui. *Kuei.*

[Traduction]

La vice-présidente : Nous poursuivons aujourd'hui notre étude du projet de loi S-2, Loi modifiant la Loi sur les Indiens (nouveaux droits à l'inscription). Le texte modifie la Loi sur les Indiens afin d'instituer, entre autres, de nouveaux droits à l'inscription au Registre des Indiens en réponse à la contestation de certaines dispositions de la loi en vertu de la Charte des droits et libertés dans l'affaire *Nicholas*, et afin que les personnes qui y ont eu droit aient également le droit de faire inscrire leur nom dans une liste de bandes tenue par le ministère des Services aux Autochtones.

J'aimerais maintenant vous présenter notre premier groupe de témoins. Nous accueillons par vidéoconférence Sarah Rose, directrice des opérations, Chef et Conseil de la Première Nation de St. Mary's. Je souhaite la bienvenue également à Kateri Coade, directrice générale de la Confédération Mi'kmaq de l'Île-du-Prince-Édouard. Mme Coade est accompagnée par vidéoconférence de Justin Milne, avocat-conseil. Je vous remercie tous de vous être joints à nous ce soir.

Nos témoins feront une déclaration préliminaire d'environ cinq minutes, qui sera suivie d'une période de questions et réponses avec les sénateurs.

J'invite maintenant Mme Rose à faire sa déclaration préliminaire. Vous avez la parole.

Sarah Rose, Director of Operations, Chief and Council, St. Mary's First Nation: Thank you. Good evening, everyone. [Indigenous language spoken].

First, I would like to apologize on behalf of Chief Polchies for not being able to be with you. I would also note that we recently had a death here in New Brunswick — a homicide on Monday, of a young woman — so we have a lot going on in the community, but we feel this is very important.

St. Mary's is the third-largest registered band in New Brunswick. We have some very interesting politics.

I want to say that 46% of our population 60 and below — ages 20 to 60 — are 6(2)s. They cannot pass their status on. Our stats for the 18-and-under 6(2) population is at 69%. Changing the second-generation cut-off is therefore very important to us.

We are centrally located in the city of Fredericton. Our school currently only goes to Grade 6, so our children need to leave the community. They are interacting with non-Indigenous kids, which is great, but, again, when we are dealing with 69% of those under 18 being 6(2)s, this is detrimental to us at this point.

We acknowledge some of the changes that are going on in Bill S-2, particularly the one regarding women who had no choice and had to leave their registration and transfer to their husband's band. That is something we do. When women reach out to St. Mary's and ask for the transfer back to St. Mary's, which is their home community, we are doing that now. We acknowledge it wasn't their choice are giving them the option to come back. One of the things being addressed in Bill S-2 is something we are currently doing as a community, as a way of bringing these women back and reinstating them in their home community.

Again, I know I have five minutes. I am really sorry. I am all over the place. I would be really open to more questions.

Again, Bill C-31 was huge for the Indigenous women of New Brunswick. We were very instrumental in that, so I can answer more questions when it is my time, but I will stop myself here because I am all over the place. I apologize. Again, we have a lot going on in Sitansisk right now, as I said before. Thank you, Madam Chair.

Sarah Rose, directrice des opérations, Chef et Conseil, Première Nation de St. Mary's : Merci. Bonsoir à tous. [Le témoin s'exprime en langue autochtone.]

Tout d'abord, je tiens à m'excuser au nom du chef Polchies de ne pas avoir pu être des vôtres. Je tiens à souligner que nous avons récemment eu le décès d'une jeune femme au Nouveau-Brunswick — un meurtre commis lundi —, alors c'est une véritable commotion chez nous. Nous estimons qu'il est tout de même très important de participer ici.

St. Mary's est la troisième bande enregistrée en importance au Nouveau-Brunswick. Nous avons des politiques très intéressantes.

Je tiens à dire que 46 % de notre population âgée de 20 à 60 ans sont visés par le paragraphe 6(2). Ils ne peuvent pas transmettre leur statut. Nos statistiques pour la population de 18 ans et moins en vertu du paragraphe 6(2) sont à 69 %. Il est donc très important pour nous de changer le seuil de l'exclusion après la deuxième génération.

Nous sommes situés au centre de la ville de Fredericton. À l'heure actuelle, notre école ne va que jusqu'en 6^e année; nos enfants doivent donc aller poursuivre l'école ailleurs. Ils interagissent avec des enfants non autochtones, ce qui est très bien, mais comme nous avons affaire à 69 % de jeunes de moins de 18 ans visés par le paragraphe 6(2), c'est quelque chose qui nous fait du tort.

Nous reconnaissions certains changements prévus dans le projet de loi S-2, en particulier celui concernant les femmes qui n'avaient pas le choix et qui ont dû renoncer à leur inscription pour être transférées à la bande de leur mari. C'est quelque chose que nous faisons. Lorsque des femmes s'adressent à nous pour demander le transfert de retour à St. Mary's, qui est leur collectivité d'origine, nous le faisons maintenant. Nous reconnaissions qu'elles ne sont pas parties par choix et nous leur donnons la possibilité de revenir. Le projet de loi S-2 traite notamment d'une mesure que nous prenons actuellement à l'échelle communautaire pour ramener ces femmes et les réintégrer dans leur collectivité.

Je sais que j'ai cinq minutes. Je suis vraiment navrée. Mes propos sont un peu confus, mais je suis prête à répondre à d'autres questions.

Le projet de loi C-31 a eu énormément d'importance pour les femmes autochtones du Nouveau-Brunswick. Nous avons joué un rôle de premier plan à cet égard, alors je pourrai répondre à vos questions lorsque mon temps sera écoulé, mais je vais m'arrêter là parce que j'ai du mal à me concentrer. Je m'excuse. Comme je disais, il y a une véritable commotion à Sitansisk en ce moment. Merci, madame la présidente.

The Deputy Chair: Thank you, Ms. Rose. There will be time and there will be questions, so you will get to engage in dialogue.

I would now invite Ms. Coade to give her opening remarks. The floor is yours.

Kateri Coade, Executive Director, Mi'kmaq Confederacy of Prince Edward Island: Thank you. Senators, I am honoured to be here this evening on the traditional, ancestral and unceded territory of the Anishinaabe Algonquin Nation. [*Indigenous language spoken*.] I am a Mi'kmaw woman from the Abegweit First Nation in Epekwitk, more commonly known as P.E.I.

I appear before you this evening in a few capacities: as a mom of two beautiful Mi'kmaw girls who are currently registered as 6(2) and impacted by the second-generation cut-off; as a former Indian Registry administrator for my band; and as the Executive Director of the Mi'kmaq Confederacy of PEI, which is a tribal council to the two First Nations in Epekwitk.

At the outset, it is important to acknowledge the important work and positive impact that Bill S-2 will have on First Nations who have been unfairly treated by the Indian Act. However, without amendments, this bill does not go far enough to eliminate discrimination. I will review two issues in my testimony today — the non-liability clauses, which shield Canada with respect to historic wrongdoing, and the need to repeal the second-generation cut-off, which is a form of systemic assimilation.

To begin with the liability clauses set out in sections 10 and 11 of the bill, we must acknowledge that the Indian Act's sex-based discrimination has harmed First Nations women and their descendants in multiple ways. First, it displaced them from their culture, limited their sense of belonging and harmed the formation of their identity. Beyond the loss of status and the associated rights and benefits, the cumulative trauma from this systemic discrimination is a root cause of economic insecurity, social disenfranchisement, poor health outcomes and many other inequities experienced by individuals who have been excluded from status.

Further, the way in which Canada has implemented previous remedial amendments of the Indian Act has harmed our communities. For example, Canada failed to take the necessary steps to register women and their descendants and to reconnect them with their bands and communities when it passed Bill S-3. Canada also failed to increase the necessary funding to communities to account for the new registrations. Through the Indian Act and chronic underfunding, Canada has fuelled the conditions for lateral violence and exclusion in our communities.

La vice-présidente : Merci, madame Rose. Il y aura du temps et des questions, alors vous aurez l'occasion de dialoguer.

J'invite maintenant Mme Coade à faire sa déclaration préliminaire. La parole est à vous.

Kateri Coade, directrice générale, Confédération Mi'kmaq de l'Île-du-Prince-Édouard : Merci. Honorables sénateurs, je suis honorée d'être ici ce soir sur le territoire traditionnel, ancestral et non cédé de la nation algonquine anishinaabe. [*Le témoin s'exprime en langue autochtone.*] Je suis une femme mi'kmaw de la Première nation Abegweit d'Epekwitk, plus connue sous le nom d'Île-du-Prince-Édouard.

Je comparais devant vous ce soir comme mère de deux belles filles mi'kmaqs qui sont actuellement inscrites en vertu du paragraphe 6(2) et touchées par le seuil de la deuxième génération, ainsi qu'en ma qualité d'ancienne administratrice du Registre des Indiens pour ma bande et directrice générale de la Confédération Mi'kmaq de l'Île-du-Prince-Édouard, qui est un conseil tribal des deux Premières Nations d'Epekwitk.

D'entrée de jeu, il importe de reconnaître le travail important et les répercussions positives que le projet de loi S-2 aura sur les Premières Nations qui ont été traitées injustement par la Loi sur les Indiens. Cependant, sans amendements, ce projet de loi ne va pas assez loin pour éliminer la discrimination. Dans mon témoignage d'aujourd'hui, je vais passer en revue deux questions — les dispositions d'absence de responsabilité, qui protègent le Canada contre les actes répréhensibles commis par le passé, et la nécessité d'abroger l'exclusion après la deuxième génération, qui est une forme d'assimilation systémique.

Pour commencer, en ce qui concerne les dispositions sur la responsabilité énoncées aux articles 10 et 11 du projet de loi, nous devons reconnaître que la discrimination fondée sur le sexe dans la Loi sur les Indiens a nui aux femmes des Premières Nations et à leurs descendants de multiples façons. Tout d'abord, elle les a chassées de leur culture, limité leur sentiment d'appartenance et nui à la formation de leur identité. Au-delà de la perte du statut et des droits et avantages qui y sont associés, le traumatisme cumulatif découlant de cette discrimination systémique est une cause profonde de l'insécurité économique, de la privation du droit de vote social, de piétres résultats en matière de santé et de nombreuses autres iniquités subies par les personnes exclues du statut.

De plus, la façon dont le Canada a mis en œuvre des modifications correctives antérieures à la Loi sur les Indiens a nui à nos collectivités. Par exemple, lorsqu'il a adopté le projet de loi S-3, le Canada n'a pas pris les mesures nécessaires pour inscrire les femmes et leurs descendants et les mettre en contact avec leur bande et leur collectivité. Le Canada n'a pas non plus augmenté le financement nécessaire aux collectivités pour tenir compte des nouvelles inscriptions. Grâce à la Loi sur les Indiens et à un sous-financement chronique, le Canada a alimenté les

The non-liability clauses completely disregard Canada's constitutional responsibility to First Nations people. They have a right to reparation for harms caused by the Indian Act, and restricting our rights violates Articles 8, 9, 28 and 44 of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act, or UNDRIP.

And Canada's attention shouldn't be focused on how to avoid compensation. It should be on how to address the ongoing and chronic underfunding of all programs and services provided to First Nations people. Canada must focus on helping us welcome home those who lost status with the corresponding resources to ensure long-term resilience.

I will now speak to the second-generation cut-off and what it means for P.E.I. We are the only peoples in Canada to be legislated in terms of identity and whom we can parent with. The second-generation cut-off provision is nothing short of forced and deliberate systemic assimilation.

In my past role as Indian Registry Administrator, I heard many stories from First Nations women who were concerned about whom they would parent with due to the impacts on identity, belonging and benefits that come with the second-generation cut-off. I spoke to mothers who, out of desperation and fear of passing a lesser form of citizenship to their children, have contemplated placing their children for adoption with family members registered as 6(1) to prevent them from experiencing discrimination and exclusion from their communities. In no other context are parents put to this stark choice. These choices are not in the best interests of children. Children must grow up secure in their families and their communities. Their parents must never feel the need to choose between their status as parents and their children's status as First Nations people.

Sadly, this fear is not limited to adults. We have children registered as 6(2) who are concerned about whom they may love and have children with if they want to pass along their status and identity to their own children. My own children ask that question to me all the time, because if the second-generation cut-off is not abolished, it is more than likely that my future grandchildren will not have status. Children shouldn't be forced to have these concerns and shouldn't need to have this conversation with their parents. No other children face these anxieties.

conditions de violence latérale et d'exclusion dans nos collectivités.

Les dispositions sur l'absence de responsabilité ne tiennent absolument pas compte de la responsabilité constitutionnelle du Canada à l'égard des peuples des Premières Nations. Ils ont le droit d'être indemnisés pour les torts causés par la Loi sur les Indiens, et restreindre nos droits contrevient aux articles 8, 9, 28 et 44 de la Loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

Et le Canada ne devrait pas se concentrer sur la façon d'éviter l'indemnisation, mais sur la façon de remédier au sous-financement permanent et chronique de tous les programmes et services offerts aux membres des Premières Nations. Le Canada doit s'efforcer de nous aider à accueillir chez nous ceux qui ont perdu leur statut moyennant les ressources qui s'imposent pour garantir une résilience à long terme.

Je vais maintenant parler du seuil de la deuxième génération et de ce qu'il signifie pour l'Île-du-Prince-Édouard. Nous sommes les seuls peuples au Canada à être assujettis à une loi sur le plan de l'identité et de la parenté. La disposition relative à l'exclusion après la deuxième génération n'est rien de moins qu'une assimilation systémique forcée et délibérée.

Dans le cadre de mes fonctions antérieures à titre d'administratrice du Registre des Indiens, j'ai entendu beaucoup d'histoires de femmes des Premières Nations qui s'inquiétaient de savoir avec qui elles allaient élever leurs enfants en raison des répercussions sur l'identité, l'appartenance et les avantages qui découlent du seuil de la deuxième génération. J'ai parlé à des mères qui, par désespoir et par crainte de transmettre une forme moindre de citoyenneté à leurs enfants, ont envisagé de placer leurs enfants en adoption avec les membres de leur famille inscrits visés au paragraphe 6(1) afin d'éviter qu'ils soient victimes de discrimination et exclus de leur collectivité. Dans aucun autre contexte, les parents ne sont soumis à ce choix brutal. Ces choix ne sont pas dans l'intérêt supérieur des enfants. Les enfants doivent grandir en sécurité dans leur famille et leur collectivité. Leurs parents ne doivent jamais ressentir le besoin de choisir entre leur statut de parents et celui de leurs enfants comme membres des Premières Nations.

Malheureusement, cette crainte ne se limite pas aux adultes. Nous avons des enfants inscrits en vertu du paragraphe 6(2) qui s'inquiètent de savoir s'ils peuvent aimer telle ou telle personne et procréer avec elle s'ils veulent transmettre leur statut et leur identité à leurs propres enfants. Mes propres enfants me posent constamment cette question, parce que si le seuil de la deuxième génération n'est pas aboli, il est plus que probable que mes futurs petits-enfants n'auront pas de statut. Les enfants ne devraient pas être forcés d'avoir ce genre de soucis et ne devraient pas avoir besoin d'en discuter avec leurs parents. Aucun autre enfant ne fait face à ce genre d'inquiétudes.

It is important to acknowledge that Eastern Canada, as the first region to be colonized, will be among the first regions to suffer irreparable harm if the second-generation cut-off is not repealed. Statistics published by the government reveal that we may be further decimated, if not completely eradicated, within just a few generations if the second-generation cut-off remains.

The situation is particularly dire for Epekwitk. There are approximately 1,500 First Nations in the province, with approximately 40% — around 600 — being registered under 6(2). Half of our population may not be able to transmit status to their future descendants. The Senate can address these long-standing inequities now.

Children like mine, along with thousands of others registered as 6(2), are counting on the Senate so they can transmit their status to their descendants and will not have to worry about whom they choose to parent with.

I want to reiterate that this bill is an important step in righting some of the wrongs in the Indian Act. But we have seen these incremental steps before and know they always leave people behind. First Nations should not have to wait another 5 to 10 years for another remedy from Canada. We must stop acting in a piecemeal fashion and end the discrimination once and for all.

Wela'lloq, thank you.

The Deputy Chair: Thank you, *hiy hiy*, Ms. Coade.

We will now proceed with questions from senators.

Honourable senators, you will each have four minutes for an intervention, which includes the question and answer.

Senator Francis: I want to ask Ms. Coade — who, to be completely transparent, I'm proud to call my daughter — a question: Should this committee choose to amend this bill to compel the federal government to finally address the second-generation cut-off, how do Epekwitk Mi'kmaw envision moving forward on the path to self-determination and transition away from the Indian Act?

Ms. Coade: The Epekwitk Mi'kmaw are focusing on the rebuilding of nationhood. We envision a time when we return to the prosperity we knew before the devastating effects of colonization. We want to return to self-determination, which entails stepping away from the racist Indian Act and concepts of status.

Il est important de reconnaître que l'Est du Canada, comme première région colonisée, sera parmi les premières régions à subir des préjudices irréparables si le seuil de la deuxième génération n'est pas abrogé. Les statistiques publiées par le gouvernement révèlent qu'il suffirait du maintien de la limite de la deuxième génération pour que nous soyons encore plus décimés, voire complètement éradiqués d'ici quelques générations.

La situation est particulièrement désastreuse pour Epekwitk. Il y a environ 1 500 Premières Nations dans la province, dont environ 40 % — environ 600 — sont inscrites en vertu du paragraphe 6(2). La moitié de notre population pourrait ne pas être en mesure de transmettre le statut à ses futurs descendants. Le Sénat peut maintenant s'attaquer à ces iniquités de longue date.

Des enfants comme les miens, ainsi que des milliers d'autres inscrits en vertu du paragraphe 6(2), comptent sur le Sénat pour transmettre leur statut à leurs descendants et ne pas avoir à s'inquiéter de savoir avec qui ils choisiront de devenir parents.

Je tiens à répéter que ce projet de loi est une étape importante pour corriger certains des torts causés par la Loi sur les Indiens. Mais nous avons déjà vu ces mesures progressives et nous savons qu'elles laissent toujours les gens pour compte. Les Premières Nations ne devraient pas avoir à attendre encore 5 ou 10 ans pour le prochain remède que le Canada voudra leur proposer. Nous devons cesser d'agir à la pièce et mettre fin une fois pour toutes à la discrimination.

Wela'lloq, merci.

La vice-présidente : Merci beaucoup, *hiy hiy*, madame Coade.

Nous allons maintenant passer aux questions des sénateurs.

Chers collègues, vous disposerez chacun de quatre minutes pour une intervention qui comprend la question et la réponse.

Le sénateur Francis : J'aimerais poser une question à Mme Coade — qui, pour être tout à fait transparent, je suis fier d'appeler ma fille —, si le comité décidait d'amender ce projet de loi afin d'obliger le gouvernement fédéral à enfin s'attaquer à l'exclusion après la deuxième génération, comment les Mi'kmaqs d'Epekwitk envisagent-ils d'aller de l'avant sur la voie de l'autodétermination et de s'éloigner de la Loi sur les Indiens?

Mme Coade : Les Mi'kmaqs d'Epekwitk se concentrent sur la reconstruction de l'identité nationale. Nous entrevoyns un moment où nous retournerons à la prospérité que nous connaissons avant les effets dévastateurs de la colonisation. Nous voulons revenir à l'autodétermination, ce qui implique de s'éloigner de la Loi sur les Indiens raciste et des concepts du statut.

The Mi'kmaw will determine who the Mi'kmaw are and who the citizens and beneficiaries of the Mi'kmaw Nation are, not a bureaucrat in Ottawa. However, realistically, this is years away. The government's racist and discriminatory practices, which cultivated a culture of dependency for hundreds of years, cannot be undone quickly. Whether we like it or not, identity is connected to status. In the meantime, it is critical we do not lose our identity and culture, which are still associated with status. As indicated, the 6(2) cut-off is effectively a continuation of forced assimilation. Mi'kmaw identity must be preserved as we move towards nationhood. This process can be aided by ensuring that as long as one parent of a child is status, status can be passed on to the child. Nations must also be given the discretion to factor in whom they know to be their community members.

It is also essential that proper funding be provided to correspond to the total membership. Canada cannot act honourably and in good faith and allow greater membership to share smaller and smaller pieces of the same pie.

Ms. Rose: I didn't think to speak as Kateri did, but I myself am a 6(2). At the age of 10, when Bill C-31 came into effect, I had to talk about exactly what she was speaking to regarding whom I was going to parent with if my children were to have my life, my childhood and the things that I grew up doing. I chose to not follow dreams, fall in love and pursue this fairy tale that is sold to us on TV; I chose to parent with a 6(1)(a). That was the important thing for me. My children are 6(1)(f)s. I don't know about my grandchildren.

But St. Mary's, we're in the same position. We want to talk about nationhood. We want to decide who our members are. We want to define ourselves as a nation. It is kind of hard to do that when you are being told your children and descendants cannot have your life. You cannot go pick medicines, go hunting, go fishing and partake in all the cultural activities that define us and that we fight for, and instead have to stop and get a licence. This is so important to us as a community, as a nation — to design who we are, living within a society that doesn't really want us to exist.

Senator McPhedran: Thank you to our witnesses this evening.

I have a question that I hope we have time to hear from all of the panel on.

Les Mi'kmaqs détermineront qui ils sont et qui sont les citoyens et les bénéficiaires de la nation mi'kmaq, et non un bureaucrate à Ottawa. Toutefois, en réalité, cela ne se fera pas avant des années. Les pratiques racistes et discriminatoires du gouvernement, qui ont cultivé une culture de dépendance pendant des centaines d'années, ne peuvent pas être effacées en un tournemain. Que cela nous plaise ou non, l'identité est liée au statut. Entretemps, il est essentiel que nous ne perdions pas notre identité et notre culture, qui sont toujours associées au statut. Comme je l'ai indiqué, le seuil de 6(2) est en fait une continuation de l'assimilation forcée. L'identité mi'kmaq doit être préservée à mesure que nous progressons vers le statut de nation. Ce processus peut être facilité en veillant à ce que, tant qu'un des parents d'un enfant a le statut, celui-ci puisse être transmis à l'enfant. Il faut aussi donner aux nations le pouvoir discrétionnaire de faire entrer en ligne de compte des personnes qu'elles reconnaissent comme étant des leurs.

Il est également essentiel que le financement soit approprié et qu'il corresponde au nombre total de membres. Le Canada ne peut pas agir honorablement et de bonne foi et permettre à un plus grand nombre de membres de se partager des morceaux de plus en plus minuscules du même gâteau.

Mme Rose : Je ne pensais pas parler comme Mme Coade, mais je suis moi-même visée par le paragraphe 6(2). À l'âge de 10 ans, lorsque le projet de loi C-31 est entré en vigueur, j'ai dû parler exactement de ce qu'elle disait au sujet de devoir choisir avec qui procréer pour que mes enfants puissent vivre une vie et une enfance comme la mienne. J'ai choisi de ne pas suivre les rêves, de tomber amoureuse et de poursuivre ce conte de fées qui nous est vendu à la télévision; j'ai choisi de procréer avec une personne visée par l'alinéa 6(1)a. C'était ce qui m'importait le plus. Mes enfants sont visés à l'alinéa 6(1)f. Je ne sais pas ce qu'il en sera pour mes petits-enfants.

Mais à St. Mary's, nous sommes dans la même situation. Nous voulons parler de l'identité nationale. Nous voulons décider qui sont nos membres. Nous voulons nous définir comme nation. C'est un peu difficile à faire quand on vous dit que vos enfants et vos descendants ne peuvent pas avoir une vie comme la vôtre. Ils ne peuvent pas récolter de plantes médicinales, aller à la chasse, aller à la pêche ni participer à toutes les activités culturelles qui nous définissent et pour lesquelles nous luttons. Ils doivent d'abord obtenir un permis. C'est très important pour notre communauté, notre nation — pour concevoir qui nous sommes et vivre dans une société qui ne veut pas vraiment que nous existions.

La sénatrice McPhedran : Je remercie nos témoins de ce soir.

J'ai une question pour laquelle j'espère que nous aurons le temps d'entendre tous les témoins.

Thank you, Ms. Coade, for referencing the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples and the fact that in Canada it is domestic law.

There is always this debate about whether international treaties apply, but in fact that debate is over in Canada.

I wish to bring in the Canadian Charter of Rights and Freedoms and section 25 for Indigenous women, as well as 15 and 28 on equality.

My question combines these two aspects of law, plus the findings of the committee on the elimination of all forms of discrimination against women that Canada has consistently, over and over again, violated the equality rights of Indigenous women. Again, in Bill S-2, that is clearly continuing to happen.

May I ask whether you think it is now time and now appropriate for senators to address this issue as fully as possible?

Ms. Coade: What I will do is refer to my legal counsel, Justin, to answer some of that. But, yes, I do believe we should be addressing this now. The time is right. We have an opportunity to end discrimination, so yes.

Ms. Rose: This is the right time — 100%. We have been waiting.

Bill C-31 was in 1985. I'm now 50 years old. I am here speaking on behalf of my nieces, nephews and future generations.

This needs to stop at some point. You talk about discrimination against Indigenous women in this country, and we are still the most vulnerable sector of the Canadian population. As I mentioned earlier, there was a homicide in the city of Fredericton, of a young Indigenous woman of the age of 28. She was a 6(2) with four non-status children, who are now going to be relying on a community that is going to come back and say, "You are not eligible for funding."

Justin Milne, Legal Counsel, Mi'kmaq Confederacy of Prince Edward Island: Thank you, senator. I will be brief.

The two witnesses have it exactly right. You have had a number of legal briefs presented to you that indicate that 6(2) in and of itself is discriminatory. I would only add to what the witnesses have so ably said.

Individuals who are being discriminated against should not have to wait to have their rights justified and remedied. They should be able to have their rights vindicated as quickly as

Merci, madame Coade, d'avoir mentionné la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et le fait qu'il s'agit d'une loi nationale au Canada.

Il y a toujours ce débat sur la question de savoir si les traités internationaux s'appliquent, mais en fait, ce débat est terminé au Canada.

J'aimerais parler de la Charte canadienne des droits et libertés et de l'article 25 pour les femmes autochtones, ainsi que des articles 15 et 28 sur l'égalité.

Ma question combine ces deux aspects de la loi, ainsi que les conclusions du comité sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes selon lesquelles le Canada a constamment violé les droits à l'égalité des femmes autochtones. Or, une fois de plus, c'est clairement ce qui se passe dans le projet de loi S-2.

Puis-je vous demander si, à votre avis, il est pertinent et opportun que les sénateurs se penchent d'ores et déjà sur cette question de la façon la plus approfondie possible?

Mme Coade : Je vais demander à mon avocat-conseil, Me Milne, de répondre en partie à cette question. Mais oui, je crois que nous devrions régler cette question dès maintenant. Le moment est bien choisi. C'est une occasion de mettre fin à la discrimination, alors oui.

Mme Rose : C'est le bon moment sans l'ombre d'un doute. Nous l'attendions depuis un bout de temps.

Le projet de loi C-31 remonte à 1985. J'ai maintenant 50 ans et je suis là pour parler au nom de mes nièces, de mes neveux et des générations futures.

Il faut que cela cesse à un moment donné. Vous parlez de discrimination contre les femmes autochtones au pays, et nous sommes toujours le groupe le plus vulnérable de la population canadienne. Comme je l'ai mentionné plus tôt, il y a eu un meurtre dans la ville de Fredericton d'une jeune femme autochtone de 28 ans. Elle était visée par le paragraphe 6(2) et avait quatre enfants non inscrits, qui vont désormais dépendre d'une communauté qui va leur annoncer qu'ils n'ont pas droit au financement.

Me Justin Milne, avocat-conseil, Confédération Mi'kmaq de l'Île-du-Prince-Édouard : Merci, sénatrice. Je serai bref.

Les deux témoins ont parfaitement raison. Un certain nombre de mémoires juridiques qui vous ont été présentés indiquent que le paragraphe 6(2) est discriminatoire en soi. J'aimerais simplement ajouter quelque chose à ce que les témoins ont si bien dit.

Les personnes qui sont victimes de discrimination ne devraient pas avoir à attendre que leurs droits soient justifiés et qu'on y remédie. Elles devraient pouvoir faire valoir leurs droits le plus

possible. You have seen that commentary in some of the briefs before you. We should not be doing this in a piecemeal fashion anymore. We should be doing this comprehensively and ensuring that nobody is further discriminated against. Thank you.

Senator Pate: Ms. Rose, my condolences to you and your community. Words cannot describe the grief and horror that your community must be facing, on top of trying to deal with the fact that this legislation, if amended, could potentially assist the children you talked about. Thank you for raising that. My question is for you and Ms. Coade. Ms. Coade, thank you for raising the legislation you did as well as the non-liability clause. Thank you for the incredible work you have done in Epekwitk around justice issues. The only other time that I have seen this kind of attempt to prevent the government from being held liable was about 12 to 15 years ago, when the government of the day was trying to eliminate the possibility of prisoners being able to sue when their rights had been violated.

So, it's not lost on me that in a situation in which Indigenous people are overrepresented, that was being applied, and here we have that again. Today would have been the birthday of Jordan River Anderson. My question is this: If we don't amend this provision, if we don't repeal it or deal with the second-generation cut-off, what would that mean for young people who might otherwise benefit from things like Jordan's Principle?

Ms. Coade: Thank you for your question. If Canada does not repeal the 6(2) cut-off, they're going to continue to repeat that discrimination — the very discrimination that we have seen our family members, friends and community go through in the past. It means no access to education, housing, tax benefits, treaty annuities. It means being excluded from the community as a whole.

For P.E.I., of course, as I referred to in my notes, it will become non-existent. That's what it's going to mean if we don't repeal the 6(2) cut-off.

It's also going to force children to go to court and litigate for their rights once again. As you noted, it is the birthday of Jordan River Anderson. Why should our kids have to continually go to court to fight for the rights that they deserve as First Nations children? It will continue the psychological harm and harms to reconciliation. We started down the road to reconciliation. I feel that this would set us back.

rapidement possible. Vous avez vu ce commentaire dans certains des mémoires que vous avez devant vous. Nous ne devrions plus procéder à la pièce. Nous devrions procéder de façon exhaustive et veiller à ce que plus personne ne fasse l'objet d'une telle discrimination. Merci.

La sénatrice Pate : Madame Rose, mes condoléances à vous et à votre communauté. Les mots ne peuvent pas décrire le deuil et l'horreur que votre communauté doit vivre, en plus d'essayer de composer avec le fait que cette loi, si elle est modifiée, pourrait potentiellement aider les enfants dont vous avez parlé. Je vous remercie d'avoir soulevé cette question. Ma question s'adresse à vous et à Mme Coade. Madame Coade, je vous remercie d'avoir parlé du projet de loi que vous avez présenté ainsi que de la disposition d'absence de la responsabilité. Je vous remercie du travail incroyable que vous avez accompli à Epekwitk dans le domaine de la justice. La seule autre fois où j'ai vu ce genre de tentative pour empêcher le gouvernement d'être tenu responsable, c'était il y a environ 12 ou 15 ans, lorsque le gouvernement de l'époque essayait d'éliminer la possibilité que les prisonniers puissent intenter des poursuites lorsque leurs droits avaient été violés.

Ainsi, je ne suis pas sans savoir que dans une situation où les Autochtones sont surreprésentés, cela a été appliqué, et c'est encore le cas ici. Aujourd'hui aurait été l'anniversaire de naissance de Jordan River Anderson. Ma question est la suivante : si nous ne modifions pas cette disposition, si nous ne l'abrogeons pas ou si nous ne nous occupons pas de l'exclusion après la deuxième génération, qu'est-ce que cela signifierait pour les jeunes qui pourraient autrement bénéficier de choses comme le principe de Jordan?

Mme Coade : Je vous remercie de votre question. Si le Canada n'abroge pas la limite fixée par le paragraphe 6(2), ce ne sera qu'une répétition de cette discrimination — la même discrimination que nous avons vue dans le passé chez nos proches, nos amis et notre communauté. Cela signifie qu'il n'y a pas d'accès à l'éducation, au logement, aux avantages fiscaux et aux annuités découlant de traités. Cela veut dire être exclu de l'ensemble de la communauté.

Pour l'Île-du-Prince-Édouard, bien sûr, comme je l'ai mentionné dans mes notes, ce sera inexistant. C'est ce que cela signifiera si nous n'abrogeons pas le seuil du paragraphe 6(2).

Cela forcera aussi les enfants à se présenter devant les tribunaux et à plaider de nouveau leurs droits. Comme vous l'avez souligné, c'est l'anniversaire de naissance de Jordan River Anderson. Pourquoi nos enfants devraient-ils continuellement s'adresser aux tribunaux pour défendre les droits qu'ils méritent comme enfants des Premières Nations? On ne fera que perpétuer les préjugés psychologiques et les torts causés à la réconciliation. Nous avons entamé la voie de la réconciliation. Je pense que cela nous ferait reculer.

In the future, the repair is going to be more and more distant for our First Nations. They're going to have less trust in Canada. Thank you.

Senator Pate: Ms. Rose?

Ms. Rose: You talk about reconciliation. Something that my Chief says a lot is "reconcili-action." We have been talking about reconciliation in this country for a very long time. It is piecemeal. We are fighting for treaty rights, hunting rights and all these things. These are great, and they are coming through for us. But guess what? No one is talking about our registration; no one is talking about our numbers. We are fighting for rights that we will not be able to recognize because we will have no status Indians under Canada. We're not saying that our members are not going to exist or that we will not accept them and acknowledge them; we just won't be able to exercise our rights.

It's not fair, it's unjust, and honestly, we're tired of fighting. Think about it. If you have had to fight at your age for all of your children and your nieces and nephews, and now you're talking about your grandchildren and great-grandchildren who cannot be recognized as yours by Canada. It's great that we open all our meetings and do a land acknowledgement. We acknowledge that we are here among Indigenous Peoples, but are we really, if Canada is saying we no longer exist?

As was said earlier by my friend, we were the first point of contact here on the East Coast. We are feeling it. I'm a former registration clerk. I'm actually an electoral officer. I work with communities that can no longer produce a status Indian. They're already there. They're already at that point. They don't exist.

It has to stop. People need to say, "Allow us to define that." You want to give us back membership and want a registration, but you're giving us back a huge mess for us to clean up.

At some point, someone just needs to say, "Enough is enough," and remove the second-generation cut-off.

Senator Coyle: Thank you to all three of our witnesses here today. I'm interested in the perspectives that are being articulated this evening. I hadn't thought of the fact that on the East Coast, your communities were the first to be colonized. I'm aware of that, but I hadn't connected it to this particular problem that we're dealing with.

First of all, Ms. Coade — though I will have question for both of you — you talked about this causing identity loss, loss of belonging and loss of benefits. This is not in the best interest of

À l'avenir, les réparations seront de plus en plus lointaines pour nos Premières Nations. Elles auront moins confiance dans le Canada. Merci.

La sénatrice Pate : Et votre avis à vous, Madame Rose?

Mme Rose : Vous parlez de réconciliation. Mon chef parle souvent de « réconcili-action ». Nous parlons de réconciliation dans ce pays depuis très longtemps. C'est fragmentaire. Nous luttons pour les droits issus de traités, les droits de chasse et toutes ces choses. Ce sont d'excellentes choses, et elles se concrétisent pour nous. Mais devinez quoi? Personne ne parle de notre inscription; personne ne parle de nos chiffres. Nous nous battons pour des droits que nous ne pourrons pas reconnaître parce qu'il n'y aura plus d'Indiens inscrits au Canada. Nous ne disons pas que nos membres n'existeront pas ou que nous ne les accepterons pas et que nous ne les reconnaîtrons pas; nous ne serons tout simplement pas en mesure d'exercer nos droits.

Ce n'est pas juste, c'est injuste et honnêtement, nous en avons assez de nous battre. Pensez-y. Vous avez déjà dû vous battre à votre âge pour tous vos enfants, vos nièces et vos neveux, et voilà qu'il est maintenant question que vos petits-enfants et arrière-petits-enfants ne puissent pas être reconnus comme les vôtres par le Canada. C'est bien beau d'ouvrir toutes nos réunions en reconnaissant nos territoires. Nous reconnaissions que nous sommes ici parmi les peuples autochtones, mais y sommes-nous vraiment, si le Canada dit que nous n'existons plus?

Comme mon collègue l'a dit plus tôt, nous avons été le premier point de contact ici sur la côte Est. Nous le ressentons. Je suis une ancienne administratrice à l'inscription. Je suis en fait une fonctionnaire électorale. Je travaille avec des communautés qui ne peuvent plus produire un Indien inscrit. Ils sont déjà là. Ils en sont déjà là. Ils n'existent pas.

Il faut que ça cesse. Les gens doivent demander qu'on leur permette de définir cela. Vous voulez nous redonner notre adhésion et demander une inscription, mais vous nous rendez un énorme gâchis que nous devons nettoyer.

À un moment donné, il faut que quelqu'un le dise : « assez, c'est assez », et qu'on élimine l'exclusion après la deuxième génération.

La sénatrice Coyle : Merci à nos trois témoins d'être ici aujourd'hui. Je m'intéresse aux points de vue qui sont exprimés ce soir. Je n'avais pas pensé au fait que sur la côte Est, vos communautés étaient les premières à être colonisées. Je suis au courant de cela, mais je n'avais pas fait le lien avec le problème dont nous sommes saisis.

Tout d'abord, madame Coade — bien que j'aie une question pour vous deux —, vous avez parlé de la perte d'identité, de la perte d'appartenance et de la perte d'avantages. Ce n'est pas

children, but it's also not in the best interest of the survival of the nation — that is what I'm hearing from you.

I'm just curious if there have been any studies done about this. If this keeps going the way it is, you said that it could be completely eliminated in a short period. Has anyone done research on that?

Ms. Coade: I believe our people have been consulted many times over the years, even since this was introduced in 1985. In terms of my community specifically, I'm not aware of an actual study being completed within P.E.I. in either community, but I believe the information is out there. We know what we need to do. I would like to point out the excellent road map that the Senate provided in 2022 with *Make it stop!* You got it right. The recommendations are there. They just need to be followed through on, right from repealing the 6(2) cut-off, looking at the whole system of registry at Indigenous Services Canada, looking at the delays, what is causing that, and then back to the funding to support that.

I will note that when I was doing the registry in my community — and I'm sure my friend from New Brunswick would probably also attest to this — it was very underfunded. We were provided \$5,000 for a year to assist with membership in the communities. There is absolutely no monies or capacity to undertake any studies in the communities. We're in a serious situation here. We're counting on what has already been said and proven in those reports in the past.

Senator Coyle: Thank you very much. Could I ask Ms. Rose a slightly different question?

Ms. Rose: I can answer the question about statistics after, but go ahead.

Senator Coyle: Do you want to take that question?

Ms. Rose: I do. In 2017, Claudette Dumont-Smith toured the country and did a study. I don't know the name of it, but someone in that room could look it up. In 2017, they produced statistics on where we were with our parenting out and our parenting in, as well as the ratio between 6(1) and 6(2). So there was a study, and Claudette Dumont-Smith came to Halifax and met with her. I can tell you that is there.

To speak to what my friend said, we are the third-largest community in New Brunswick. Our population is around 2,200, and we receive \$10,000 for assisting with registration. You can ask me your next question.

dans l'intérêt supérieur des enfants, mais ce n'est pas non plus dans l'intérêt de la survie de la nation — c'est ce que je vous entends dire.

Je suis simplement curieuse de savoir si des études ont été faites à ce sujet. Si cela continue comme ça, vous avez dit qu'on pourrait l'éliminer complètement en peu de temps. Quelqu'un a-t-il fait des recherches à ce sujet?

Mme Coade : Je crois que notre peuple a été consulté à maintes reprises au fil des ans, même depuis l'introduction de cette loi en 1985. Pour ce qui est de ma collectivité en particulier, je ne suis pas au courant d'une étude effectuée à l'Île-du-Prince-Édouard dans l'une ou l'autre des collectivités, mais je crois que les renseignements sont disponibles. Nous savons ce que nous devons faire. J'aimerais souligner l'excellente feuille de route que le Sénat a fournie en 2022 avec le rapport « *C'est assez!* » Vous avez bien saisi le problème. Les recommandations sont là. Il suffit d'y donner suite, allant de l'abrogation du seuil fixé au paragraphe 6(2) jusqu'au financement nécessaire, en passant par l'examen de tout le système de registre à Services aux Autochtones Canada, des retards et de leur cause.

Je souligne que, lorsque je travaillais au registre dans ma collectivité — et je suis sûr que ma collègue du Nouveau-Brunswick en témoignera aussi —, c'était très sous-financé. Nous recevions 5 000 \$ par année pour aider les gens à s'inscrire. Il n'y a absolument pas d'argent ni de capacité pour entreprendre des études localement. Nous sommes dans une situation grave. Nous comptons sur ce qui a déjà été dit et prouvé dans ces rapports par le passé.

La sénatrice Coyle : Merci beaucoup. Puis-je poser une question légèrement différente à Mme Rose?

Mme Rose : Je pourrai répondre à la question sur les statistiques par la suite, mais allez-y.

La sénatrice Coyle : Voulez-vous répondre à cette question?

Mme Rose : Oui. En 2017, Claudette Dumont-Smith a fait le tour du pays et a fait une étude. Je n'en connais pas le titre, mais quelqu'un dans cette salle pourrait le vérifier. En 2017, on a produit des statistiques sur notre situation par rapport au rôle parental à l'extérieur et à l'intérieur, ainsi que le ratio entre 6(1) et 6(2). Il y a donc eu une étude, et Claudette Dumont-Smith s'est déplacée à Halifax pour la rencontrer. Je peux vous dire que c'est là.

Pour revenir à ce que ma collègue a dit, nous sommes la troisième collectivité en importance au Nouveau-Brunswick. Notre population est d'environ 2 200 habitants, et nous recevons 10 000 \$ pour aider à l'inscription. Vous pouvez me poser votre prochaine question.

Senator Coyle: Thank you. I've probably used my time. That's very helpful.

Senator White: Thank you to the witnesses. I certainly appreciated your perspectives and your presentations. My daughter's children are 6(2)s and my son's children are 6(1)s because of whom they chose to marry, so I can relate to and understand this.

For the benefit of some of my Senate colleagues, the Indian Act was a piece of legislation only ever in Canada. It's the only piece of legislation in the world that governs citizens from cradle to grave. They determine who an Indian is, and they can actually determine if a will is valid on-reserve.

The purpose of the Indian Act is to destroy the Indians, to get rid of them all. So we're getting there over time. I just wanted to lay that out for my colleagues. We've heard so much testimony here that we have to fix the second generation. We have to cut it off. But we've already heard the government come forward with a position saying that this needs to be amended, they are under a court order for this particular enfranchisement position and they can do something else with 6(2) in other pieces of legislation.

What would you say to that position? I'll start with you, Kateri.

Ms. Coade: I don't believe that more consultation is needed. We know it's discrimination. Why are we withholding rights that people deserve and are entitled to when we know that is the problem? It's just going to create more litigation down the road.

Ms. Rose: It was said earlier that today would have been Jordan River Anderson's birthday. Look how long it took everyone to decide on what to do in relation to that. We are now at that state with our 6(2) cut-off. How much longer and how many more children need to go unaccounted for and unacknowledged before Canada says that enough is enough? That's my answer.

Senator Tannas: This has been a great panel so far, and that's on top of many great panels we have had here. As we sit through this and reflect, in my thirteenth year on the committee, I remember, in the early years, there was a discussion around the second-generation cut-off. However, it seemed to be tangential in the sense that it wasn't attached to anything that was urgent.

La sénatrice Coyle : Merci. Mon temps de parole est probablement écoulé. Cette information est très utile.

La sénatrice White : Je remercie les témoins. J'ai beaucoup apprécié vos points de vue et vos exposés. Les enfants de ma fille sont visés par le paragraphe 6(2) et ceux de mon fils par le paragraphe 6(1), et ce à cause du statut de la personne qu'ils ont choisi d'épouser dans chaque cas. Je peux donc comprendre cette situation.

Pour la gouverne de certains de mes collègues du Sénat, le Canada est le seul pays au monde à avoir une Loi sur les Indiens, soit une loi qui régit la vie des citoyens du berceau à la tombe. Le gouvernement décide qui est un Indien et peut déterminer si un testament est valide ou pas dans une réserve.

Le but de la Loi sur les Indiens est de détruire les Autochtones, de se débarrasser de tous. Ce n'est qu'une question de temps, car on finira par nous avoir. Je voulais simplement expliquer cela à mes collègues. Nous avons entendu tellement de témoignages ici rappelant que nous devons régler le problème de la deuxième génération. Nous devons mettre fin à ce débat. Mais nous avons déjà entendu le gouvernement prendre position en disant qu'il faut modifier cela, que ça fait l'objet d'une ordonnance des tribunaux relativement à la disposition concernant l'émancipation et qu'il peut faire autre chose avec le paragraphe 6(2) dans d'autres lois.

Que diriez-vous de cette position? Je vais commencer par vous, madame Coade.

Mme Coade : Je ne vois pas la nécessité de mener d'autres consultations. Nous savons que c'est de la discrimination. Pourquoi refusons-nous des droits que les gens méritent et qui leur appartiennent alors que nous savons que c'est là le problème? Cela ne fera qu'augmenter le nombre de litiges.

Mme Rose : On a dit plus tôt que c'était aujourd'hui l'anniversaire de naissance de Jordan River Anderson. Regardez combien de temps il a fallu à tout le monde pour décider quoi faire à cet égard. Nous en sommes maintenant à la limite imposée par le paragraphe 6(2). Pendant combien de temps encore et combien d'autres enfants devront-ils être portés disparus ou non reconnus avant que le Canada dise qu'assez, c'est assez? C'est ma réponse.

Le sénateur Tannas : Jusqu'à présent, nous avons eu un excellent groupe de témoins, qui est venu s'ajouter aux nombreux excellents groupes que nous avons entendus ici. Pendant que nous réfléchissons à tout cela, je me souviens qu'il y a eu, dans mes premières années au comité — j'en suis à ma treizième —, une discussion au sujet de l'exclusion après la deuxième génération. Mais à l'époque la question semblait accessoire, car elle n'avait aucun lien avec quoi que ce soit d'urgent.

The oldest 6(2) is 40 years old. My son-in-law is 6(2) and 40 years old. The real consequences of the second-generation cut-off have only really begun to land in the past few years in terms of things like funding. What strikes me in all of this is that there's going to be exponential growth in this from now on. That's where we're at, with the oldest being 40. We now probably have a significant number of non-status children living on-reserve who are not funded for education and health. The community is carrying them, as we just heard from Ms. Rose in talking about the children of the lady who died today.

This is now a crisis, as I understand it, and the whole idea of waiting for some kind of consultation without fixing it permanently or temporarily while this consultation takes place — and until the consultation is done and a solution is arrived at — it occurs to me is urgent.

Can you both talk about or provide in writing — it would be really interesting to know — how many children today are in your schools and in your communities that you are supporting with everybody else's resources? Similarly, I would ask the same regarding the health segment — although I guess it's one and the same — but regarding schools, if they were given status, what difference would that make in your education budget?

I want to thank you for coming today and just putting another fine point on this. Do you have any information that's current that shows where this financial crisis is happening? This wave is cresting, but there is much more to come — much more pain and trouble — and it's going to come exponentially next year and the year after. So however many years it takes to get the logistics straight on this, it will be too late.

I would say this, also, deputy chair: This would not happen in a small White or otherwise non-Indigenous community. We see small communities across the country struggle to grow. We provide a lot of encouragement to help them grow. This is the inevitable destruction of a small community. In a small community outside of this one, if the law were that, if you stayed there too long, you would have to start paying for your children's schooling, education and health out of your own pocket, there would be riots. It's absurd.

The paradigm has shifted, and the urgency is not about justice — although it is also about justice and has been all along. The urgency now is around the survival of communities and the incredible financial unfairness of what's going on.

Thank you. I'm sorry; there was a question in there somewhere.

La plus vieille personne visée au paragraphe 6(2) a 40 ans, mon gendre, par exemple. Les conséquences réelles de l'exclusion après la deuxième génération ne font que commencer à se faire sentir depuis ces dernières années, notamment au chapitre du financement. Ce qui me frappe dans tout cela, c'est qu'il y aura dorénavant une croissance exponentielle. C'est là où nous en sommes, le plus vieux ayant 40 ans. Il y a probablement maintenant pas mal d'enfants sans statut qui vivent dans les réserves et qui ne sont pas financés pour l'éducation et la santé. La communauté s'en occupe, comme vient de le dire Mme Rose en parlant des enfants de la dame qui est décédée aujourd'hui.

Si j'ai bien compris, il s'agit maintenant d'une crise et il me semble urgent de régler le problème de façon permanente ou temporaire pendant que cette consultation a lieu et jusqu'à ce qu'elle soit terminée et que l'on parvienne à une solution.

Pouvez-vous toutes les deux nous dire, par écrit — il serait vraiment intéressant de le savoir —, combien d'enfants se trouvent aujourd'hui dans vos écoles et dans vos collectivités que vous soutenez avec les ressources des autres? Dans le même ordre d'idées, j'aimerais poser la même question au sujet du secteur de la santé — bien que je suppose qu'il s'agisse du même secteur —, mais en ce qui concerne les écoles, si on leur accordait un statut, quelle différence cela ferait-il dans votre budget de l'éducation?

Je tiens à vous remercier d'être venus aujourd'hui et de nous avoir donné ces précisions. Avez-vous des renseignements à jour qui montrent où se produit cette crise financière? Cette vague culmine, mais il y a beaucoup d'autres choses à venir — beaucoup plus de douleur et de problèmes — et ça se produira de façon exponentielle l'an prochain et l'année suivante. Par conséquent, peu importe le nombre d'années qu'il faudra pour mettre de l'ordre dans la logistique, il sera trop tard.

Je dirais aussi ceci, madame la vice-présidente : cela ne se produirait pas dans une petite communauté blanche ou non autochtone. Nous voyons de petites collectivités partout au pays lutter pour leur croissance. Nous les encourageons à prendre de l'expansion. C'est la destruction inévitable d'une petite collectivité. Dans une petite collectivité autre que celle-ci, si la loi disait que, si vous y restez trop longtemps, vous devrez commencer à payer de votre poche pour les études, l'éducation et la santé de vos enfants, il y aurait des émeutes. C'est absurde.

Le paradigme a changé, et l'urgence n'est pas une question de justice — bien qu'elle soit aussi une question de justice depuis toujours. L'urgence concerne maintenant la survie des collectivités et l'incroyable injustice financière de ce qui se passe.

Merci. Je suis désolé; il y avait une question quelque part.

The Deputy Chair: We have about a minute and a half. Ms. Coade, would you like to say anything in response to that?

Ms. Coade: Yes, absolutely.

Our funding is deeply impacted by the division of 6(1) and 6(2) and those who do not have status. We have many children in our community. At our tribal council, we offer many front-line services, including child and family services, education, health, justice, employment and so forth. Regarding a lot of the programs and services that we do deliver, we still provide services to those who are not funded, because how could you exclude children? That's the premise that we practise around. However, it is becoming very limiting, and we're seeing further cuts, as you noted. It's becoming very difficult.

Ms. Rose: Regarding our school, we're one of the fortunate communities with own-source revenue. So we supplement our health and our education. We are acknowledging these children in community. Unfortunately, because of housing, a lot of our members who are non-status are living off-reserve, where we can't necessarily assist. However, we are for the ones in community. I will get you those numbers.

As I said, I don't do registration anymore, but within our community school, it was roughly 60 kids who are non-status. If they live in the greater Fredericton area, we allow them to go to our school; we just use the band-member parent's band number. We're tracking it.

If they're out of community, we are limited in terms of what we can do, but we try. I will get you some numbers.

Senator Audette: Thank you, witnesses, and a long-time friend with the Native Women's Association of Canada. I'm very honoured to hear your voice and to see that you're still advocating for many of us.

I want to say something before I ask my question. Many of us, as Indigenous People, try hard to enter this Parliament, either in the other chamber as an elected person or appointed as a senator. I think both sides have a role to play and responsibilities, and the role of a senator — the second thought — is very important. So I say thank you to the allies who are not Indigenous but who walk with and for us. We sometimes disagree, but it's in a good way.

I know I'm out of scope, but we see bills passing by. There is a bill, Bill C-3, that will recognize two generations of people who were born outside of Canada who will have their Canadian

La vice-présidente : Il nous reste environ une minute et demie. Madame Coade, voulez-vous répondre à cela?

Mme Coade : Oui, absolument.

Notre financement est profondément touché par la division des paragraphes 6(1) et 6(2) et par ceux qui n'ont pas de statut. Nous avons beaucoup d'enfants dans notre collectivité. Notre conseil tribal offre de nombreux services de première ligne, y compris des services à l'enfance et à la famille, des services d'éducation, de santé, de justice, d'emploi, etc. En ce qui concerne bon nombre des programmes et services que nous offrons, nous continuons d'offrir des services à ceux qui ne sont pas financés, car comment pouvez-vous exclure les enfants? C'est la prémissse sur laquelle nous fondons nos pratiques. Cependant, cela devient très limitatif et nous constatons d'autres compressions, comme vous l'avez fait remarquer. Cela devient très difficile.

Mme Rose : En ce qui concerne notre école, nous sommes l'une des collectivités qui ont la chance de pouvoir compter sur des revenus autonomes. Ils nous servent d'appoint pour payer notre santé et notre éducation. Nous reconnaissons ces enfants dans la collectivité. Malheureusement, à cause du problème du logement, bon nombre de nos membres qui ne sont pas inscrits vivent hors réserve, où nous ne pouvons pas nécessairement les aider. Cependant, nous sommes là pour ceux qui sont dans la communauté. Je vais vous fournir ces chiffres.

Comme je l'ai dit, je ne m'occupe plus de l'inscription, mais dans notre école communautaire, il y avait une soixantaine d'enfants non-inscrits. S'ils vivent dans la grande région de Fredericton, nous leur permettons de fréquenter notre école; nous utilisons simplement le numéro de bande du parent membre de la bande. Nous en faisons le suivi.

S'ils sont à l'extérieur de la collectivité, nous sommes limités quant à ce que nous pouvons faire, mais nous essayons quand même. Je vais vous fournir des chiffres.

La sénatrice Audette : Je remercie les témoins et une amie de longue date de l'Association des femmes autochtones du Canada. Je suis très honorée d'entendre votre voix et de voir que vous continuez à plaider la cause de bon nombre d'entre nous.

J'aimerais dire quelque chose avant de poser ma question. Beaucoup d'Autochtones s'efforcent d'entrer au Parlement, que ce soit comme député élu ou en se faisant nommer sénateur. Je pense que les deux chambres ont un rôle à jouer et des responsabilités, et le rôle d'un sénateur — la deuxième réflexion — est très important. Je remercie donc les alliés qui ne sont pas autochtones, mais qui marchent avec nous et pour nous. Nous ne sommes pas toujours d'accord, mais tout se passe à l'amiable.

Je sais que cela dépasse la portée de mon intervention, mais nous voyons des projets de loi être adoptés, dont le projet de loi C-3, qui reconnaîtra la citoyenneté canadienne à deux

citizenship. Of course, I react. As an Innu woman, I am 6(2) — or 6 something; I don't know — but someone decided for me.

As the First Peoples of this land, how do you feel that we don't have that possibility, that right or that normal thing to do — she is Mi'kmaw or he is Innu because I am Mi'kmaw or I am Innu?

The other question — many senators mentioned this — regards that there have been so many collaborative processes since the 2000s. Ms. Rose, you mentioned it with Claudette Dumont-Smith; former minister Hajdu started something in 2023 when she launched a collaborative process on the second-generation cut-off. I found out not long ago, in the other chamber in the Standing Committee on Indigenous and Northern Affairs, a member of Parliament, also Mi'kmaw, proposed a motion to do a study on this specific issue. I said there are two processes when Bill S-2 could be an opportunity to solve this when Chiefs agree.

I am told we need to consult with the Chief. So far, we have Chiefs who come every time. We have a panel. They say we are ready to work on that second-generation cut-off.

What do we say about that? What do we do?

Ms. Coade: To the first part of your question, in terms of how we feel coming into places like this, it is certainly intimidating.

I hold everyone up to our First Nations, Inuit and Métis who are in positions of power and privilege like yourselves around this table.

I do feel for them and separate the personal from the position. It is understandable. They do have to toe the line with their party. I understand they receive direction from the Crown. You look at it from the perspective of the Crown.

However, as someone who has been classified and dictated to regarding who I am and who I am going to parent with, I don't have trust in those positions — not the person. I am sure they are really smart people, more than capable. I fully believe they have the best of intentions for our people. However, how can we trust the Crown, which has been telling us for so many years it is going to resolve this problem?

générations de personnes nées à l'extérieur du Canada. Bien sûr, je réagis. Comme la femme innue que je suis, je suis visée par 6(2) — ou 6 quelque chose; je ne sais pas —, mais quelqu'un a décidé pour moi.

Comme Premières Nations de ce pays, que ressentez-vous à l'idée de ne pas avoir cette possibilité, ce droit ou cette chose normale à faire — elle est Mi'kmaq ou il est Innu parce que je suis Mi'kmaq ou Innu?

L'autre question — plusieurs sénateurs en ont parlé — concerne le fait qu'il y a eu tellement de processus de collaboration depuis les années 2000. Madame Rose, vous en avez parlé en mentionnant Claudette Dumont-Smith; l'ancienne ministre Hajdu a commencé quelque chose en 2023 lorsqu'elle a lancé un processus de collaboration sur l'exclusion après la deuxième génération. J'ai appris il n'y a pas si longtemps, dans l'autre Chambre, au Comité permanent des affaires autochtones et du Nord, qu'un député, également Mi'kmaq, avait proposé une motion visant à mener une étude sur cette question précise. J'ai dit qu'il y a deux processus où le projet de loi S-2 pourrait servir à régler ce problème, mais il faudrait que les chefs s'entendent là-dessus.

On me dit qu'il faut consulter le chef. Jusqu'à maintenant, il y a des chefs qui comparaissent à tous les coups. Il y a aussi des groupes de témoins. Ils disent que nous sommes prêts à travailler sur cette exclusion après la deuxième génération.

Que pouvons-nous dire à ce sujet? Que faisons-nous?

Mme Coade : Pour répondre à la première partie de votre question, en ce qui concerne ce que nous ressentons lorsque nous intervenons dans des endroits comme celui-ci, c'est certainement intimidant.

Comme moi, tout le monde devrait avoir la plus haute estime pour les membres des Premières Nations, les Inuits et les Métis qui occupent des postes de pouvoir et de privilège comme vous autour de cette table.

Je compatis avec eux et je fais la distinction entre la personne et le poste. C'est compréhensible. Ils doivent respecter les règles de leur parti. Je crois comprendre qu'ils reçoivent des directives de la Couronne. On examine la question du point de vue de la Couronne.

Cependant, comme je suis une personne classée sous une certaine catégorie et à qui on a dicté qui je suis et avec qui je vais procréer, je me méfie de ces postes — non pas de la personne. Je suis persuadée que ce sont des gens vraiment intelligents, plus que capables. Je suis convaincue qu'ils ont les meilleures intentions pour notre peuple. Mais comment voulez-vous qu'on fasse confiance à la Couronne qui nous dit depuis tant d'années qu'elle va régler ce problème?

Ms. Rose: So that you know, as women, we are born with our eggs already inside us. From the moment of Creation, we have our eggs. I will go back. I can go back four generations of Indigenous Wolastoqey women born with their eggs. I was inside my mother, grandmother and my great-grandmother. I am Wolastoqey. Your legislation cannot take that from me.

I am a 6(2). Because I chose to parent with an Indigenous man, because I had to, I'm not eligible for that upgrade to be a 6(1) like my brothers, my male cousins. I have been fighting with the department, saying I shouldn't have to procreate to get a category upgrade. That is not fair to me. Just because my brothers chose to procreate with non-Indigenous women, they are 6(1)s. I am still a 6(2) as an Indigenous woman. That is not fair.

To answer your question, I am Wolastoqey from the moment of the conception of my first ancestors. Your legislation is wonderful, thank you. But we need our allies to acknowledge who we are while they stand on our Indigenous lands.

Senator Prosper: Thank you to our witnesses.

Nice to see you again, Ms. Coade.

Ms. Rose, thank you for sharing your experience, leadership and advocacy for your people and communities.

To pick up on the previous question from Senator Audette, we heard the minister provide testimony with respect to the substance of Bill S-2.

The dialogue regarded that there are a number of people who are entitled to registration previously enfranchised. It went, "Why deny those individuals? Don't you know we are having another collaborative, consultative process?" I believe the number was with 90 other groups or First Nations. "We're working to deal with second-generation cut-off, membership and voting thresholds with respect to membership." "Complex" is another word that is often used, especially getting into items of citizenship.

I wish to get both of your perspectives on that approach.

This is the substance of previous questions, but do you think we need more consultations on a legislative policy regarding forced assimilation? I am trying to reconcile how you would consult on that. On its face, it does not seem to be very appropriate or legal.

Ms. Coade, you mentioned irreparable harm.

Mme Rose : Au cas où vous ne le sauriez pas, les femmes ont déjà tous leurs ovules à la naissance. Dès que nous sommes créées, nous avons tous nos ovules, et cela vaut aussi pour les quatre générations de femmes autochtones wolastoqey nées avec leurs ovules dont je fais partie. Ma mère, ma grand-mère et mon arrière-grand-mère m'ont portée. J'appartiens à la nation Wolastoqey, et votre loi ne peut pas m'enlever cela.

Je suis visée par le paragraphe 6(2). Comme j'ai choisi de fonder une famille avec un homme autochtone, parce que je devais le faire, je n'ai pas le droit d'être visée par le paragraphe 6(1) comme mes frères et mes cousins de sexe masculin. Je me suis battue avec le ministère, en disant que je ne devrais pas avoir à procréer pour avoir accès à cela. Ce n'est pas juste pour moi. Du fait que mes frères ont choisi de procréer avec des femmes non autochtones, ils sont visés par le paragraphe 6(1). Je suis toujours visée par le paragraphe 6(2) en tant que femme autochtone. Ce n'est pas juste.

Pour répondre à votre question, mes origines wolastoqey remontent à la conception de mes premiers ancêtres. Je vous remercie pour votre projet de loi merveilleux, mais nous avons besoin que nos alliés qui se trouvent sur nos terres autochtones reconnaissent qui nous sommes.

Le sénateur Prosper : Merci à nos témoins.

Je suis heureux de vous revoir, madame Coade.

Madame Rose, je vous remercie de nous avoir fait part de votre expérience, de votre leadership et des efforts que vous déployez pour défendre les intérêts de votre peuple et de vos collectivités.

Pour revenir à la question précédente de la sénatrice Audette, nous avons entendu la ministre parler du fond du projet de loi S-2.

La discussion concernait le fait qu'un certain nombre de personnes émancipées avaient droit à l'inscription. On s'est demandé pourquoi on refusait ces personnes, en rappelant qu'il y a un autre processus de collaboration et de consultation. Je crois qu'on a mentionné 90 autres groupes ou Premières Nations. Il a aussi été question du travail qui est fait pour régler la question de l'exclusion après la deuxième génération, de l'appartenance et des seuils de vote. Le terme « complexe » revient souvent, surtout lorsqu'il s'agit de questions liées à la citoyenneté.

J'aimerais connaître votre point de vue à toutes les deux sur cette approche.

Cela représente l'essentiel des questions précédentes, mais pensez-vous qu'il faudrait davantage de consultations sur une politique législative concernant l'assimilation forcée? J'essaie de comprendre comment vous mèneriez des consultations à ce sujet. À première vue, cela ne semble pas très approprié ni légal.

Madame Coade, vous avez parlé d'un préjudice irréparable.

What would you say to us as senators following the advice of the minister to wait for further consultations, let Bill S-2 go through and allow those people to be registered, and then they promise they will get back to you about coming up with a solution for second-generation cut-off?

Ms. Coade, can we start with you, and then hear from you, Ms. Rose? Thank you.

Ms. Coade: To respond to that, we can do both at the same time. We can pass this bill with the required amendments to stop discrimination altogether.

You referenced the original cases — *Nicholas*, going forward, in one of the earlier testimonies from Ms. Pam Palmater — you can do both, and this will also benefit them, to end the discrimination for that family as well.

Canada routinely insists more consultation is required. There is a divergence of opinions and so forth, but we have heard this time and again. I believe we can get this done.

Ms. Rose: I agree. We can do both. We talk about delaying the process. You have Bill C-31, Bill C-3, Bill S-3 and now Bill S-2. For the things that happened in 2019, they still haven't implemented that. Regarding that 1951 cut-off, those individuals are still waiting. That is legislation from 2019. Those individuals are still waiting.

I assisted someone. I do registration on the side to help out. I assisted someone from Oromocto First Nation. He was born in the 1960s. His dad was born in 1948. He is still not registered. He is fighting cancer right now. If he were a status Indian, he would have better access to funding for assistance with his cancer treatments.

We could say, "No, let's wait a little bit longer." The thing about waiting a little bit longer is that we have people who are sick or dying. We have people who will never be registered. Their descendants can prove their entitlement, but they will never be registered. That is not fair to those individuals.

As I said, we can do both. The consultation can talk more about nationhood and future registration versus this second-generation cut-off.

Que nous diriez-vous, si nous, en tant que sénateurs et sénatrices, suivions les conseils de la ministre d'attendre que d'autres consultations se tiennent, laissons le projet de loi S-2 être adopté et permettions à ces personnes de s'inscrire, sur la promesse de vous consulter à nouveau pour trouver une solution au problème de l'exclusion après la deuxième génération?

Madame Coade, nous pourrions commencer par vous, puis donner la parole à Mme Rose. Merci.

Mme Coade : Pour répondre à votre question, nous pouvons faire les deux en même temps. Nous pouvons adopter ce projet de loi avec les amendements nécessaires pour mettre fin à la discrimination.

Vous avez parlé des affaires à l'origine de cela — l'affaire *Nicholas*. Il en a été question par la suite dans le témoignage de Mme Pam Palmater, qui a comparu précédemment et qui a mentionné qu'il était possible de faire les deux, et que cela serait à leur avantage également, pour mettre fin à la discrimination à l'endroit de cette famille.

Le Canada insiste régulièrement pour qu'il y ait plus de consultations. Il y a des divergences d'opinions et ainsi de suite, mais nous avons entendu cela à maintes reprises. Je crois que nous pouvons le faire.

Mme Rose : Je suis d'accord. Nous pouvons faire les deux. Il est question de retarder le processus, mais nous avons eu le projet de loi C-31, le projet de loi C-3, le projet de loi S-3 et, maintenant, le projet de loi S-2. Concernant la mesure adoptée en 2019, rien n'a encore été mis en œuvre. Pour ce qui est de la date limite de 1951, les personnes concernées attendent toujours. On parle de 2019 et ces personnes attendent toujours.

J'ai aidé quelqu'un. Je m'occupe d'inscription quand j'en ai l'occasion, pour aider des gens. J'ai aidé une personne de la Première Nation d'Oromocto. Il s'agit d'un homme né dans les années 1960. Son père est né en 1948. Il n'est toujours pas inscrit. Il lutte actuellement contre un cancer. S'il était un Indien inscrit, il aurait un meilleur accès à une aide financière pour ses traitements contre le cancer.

Nous pourrions dire : « Non, attendons encore un peu. » Le problème, si nous attendons, c'est qu'il y a des gens qui sont malades ou mourants. Il y a des gens qui ne seront jamais inscrits. Leurs descendants peuvent prouver leur admissibilité, mais ils ne seront jamais inscrits. Ce n'est pas juste pour ces personnes.

Comme je l'ai dit, nous pouvons faire les deux. La consultation pourrait porter davantage sur le statut de nation et l'inscription future que sur cette exclusion après la deuxième génération.

Senator McCallum: Thank you to the presenters for the work you do and the advocacy. It is good to see the next generation travel the road that our elders have made. It has made your road a bit easier, so I thank everyone for that.

I wish to move to sections 10 and 11 of the Indian Act. We are told a potential solution to that second-generation cut-off may result in an additional 225,000 or more newly entitled individuals. Any legislative amendment would result in an influx of new members, making it likely to be more difficult to gain the consent of the majority of electors as per current because they need that double threshold.

This is an argument people have given us to not make the amendment.

You said you are already addressing part of this and that you have a plan. Do you have a plan on how to deal with that influx so we can do away with that argument? That is what I am trying to get at. How do you deal with that, knowing that when the members come in, this is not just a legal narrative? It is discriminatory, but there are many social implications here, and they are so enmeshed that it is difficult to separate them now. We're caught in this.

I am trying to make sense of it. I would like direction on how we would argue that it is doable and the communities are perfectly capable of addressing this.

Ms. Coade: Yes, thank you. The communities absolutely are best placed to deal with this. For the most part, regarding your question around whether we have a solution or a plan in place, that would be best answered by First Nations leadership for those communities.

I would like to note, though, that Canada has a fiduciary responsibility and cannot relinquish their responsibility and liability onto the First Nations people. They have to step up to the plate when it comes to funding, and First Nations leadership needs to meet with the Crown and negotiate that. I feel that is separate and apart after ending discrimination.

You also made reference to social implications with an influx; but I truly believe there will be, by far, more social implications if we don't start helping our people, start bringing them home and offering them supports and services.

This is why, in fact, we have so much violence against women and so many social issues around addictions, mental health and over-representation in the child welfare system. It is because

La sénatrice McCallum : Je remercie les témoins pour le travail qu'ils font et la défense de leurs intérêts. Il est bon de voir la prochaine génération suivre le chemin que nos aînés ont tracé, ce qui a rendu leur tâche un peu plus facile. Je vous en remercie tous.

J'aimerais passer aux articles 10 et 11 de la Loi sur les Indiens. On nous dit qu'une solution possible à cette exclusion après la deuxième génération pourrait entraîner l'admissibilité de 225 000 personnes ou plus. Toute modification législative entraînerait un afflux de nouveaux demandeurs, ce qui rendrait probablement plus difficile que maintenant l'obtention du consentement de la majorité des électeurs en raison de ce double seuil.

C'est un argument que les gens nous ont donné contre cet amendement.

Vous avez dit que vous avez déjà résolu cela en partie et que vous avez un plan. Avez-vous un plan sur la façon de gérer cet afflux, afin que nous puissions mettre définitivement de côté cet argument? Voilà où je veux en venir. Comment pouvez-vous résoudre cela, en sachant que lorsque de nouvelles personnes sont admissibles, la question n'est pas uniquement juridique? C'est discriminatoire, mais il y a beaucoup de répercussions sociales qui sont tellement inextricables qu'il est difficile de faire une distinction entre elles maintenant. Nous sommes prisonniers de cette situation.

J'essaie de comprendre. J'aimerais qu'on me fournisse des arguments pour soutenir que c'est faisable et que les collectivités sont parfaitement capables de régler ce problème.

Mme Coade : Je vous remercie de la question. Les collectivités sont les mieux placées pour régler ce problème. En ce qui concerne votre question de savoir si nous avons une solution ou un plan en place, les dirigeants de ces collectivités sont mieux placés que moi pour y répondre.

Je tiens toutefois à souligner que le Canada a une responsabilité fiduciaire et qu'il ne peut se décharger de cette responsabilité sur les peuples des Premières Nations. Il doit assumer sa responsabilité en matière de financement, et les dirigeants des Premières Nations doivent rencontrer des représentants de l'État et négocier cela. J'estime qu'il s'agit d'une question distincte à régler une fois la discrimination éliminée.

Vous avez également parlé des répercussions sociales d'un afflux; mais je crois sincèrement que les répercussions seront beaucoup plus grandes si nous ne commençons pas à aider nos gens, à les ramener chez eux et à leur offrir du soutien et des services.

C'est la raison pour laquelle, en fait, il y a tant de violence faite aux femmes et tant de problèmes sociaux liés à la toxicomanie, à la santé mentale et à la surreprésentation dans le

Canada and the Indian Act have displaced our people for far too long. I will end there.

Ms. Rose: I grew up in a different time. I cannot imagine what it is like growing up now, when our children have no identity and are struggling. You talk about their mental health and all the social issues we are dealing with. When a child cannot clearly identify as being Indigenous because the government is saying that they are not, it plays on you.

Yes, we will have an influx. In St. Mary's, we are a section 11 band, so our band membership and registration are connected. We do not have a custom code. Those thresholds are not something we're dealing with. But, again, our non-status population is a burden on our community, and we do our best. We really do. We use our own-source revenue. We try to get creative. We do not want to continue the harm of not acknowledging who our members should be, so we are trying that.

Senator McCallum: It's a critical point that we need to see there is no funding involved with this bill. There cannot be or it will be deemed beyond the scope. You spoke about funding, and we go after the funding after the discrimination has ended. That is important to note.

Senator Karetak-Lindell: I am new to the committee. I am a new senator. However, since we started listening to witnesses for Bill S-2, all we have heard, if I'm not wrong, is that everyone supports Bill S-2 but it needs to do more. No one has any issues with how Bill S-2 is, but they believe that it is not enough.

As I am listening and hearing about 6(1)(a), 6(1)(b), 6(2) cut-off, I do not think we're talking about humans sometimes when we are doing all these classifications of people.

Yet Canada is known for helping other countries on human rights. We have gone into countries that do ethnic cleansing and tried to fight for human rights in that country, and not just one country but many countries around the world.

Yet we allow these situations to happen, where people's human rights are disappearing generation after generation. It is kind of like ethnic cleansing with a different name, and it is legislated.

système d'aide à l'enfance. Cela est attribuable au fait que le Canada et la Loi sur les Indiens ont été responsables du déplacement de notre peuple pendant beaucoup trop longtemps. Je vais m'arrêter ici.

Mme Rose : J'ai grandi à une époque différente. Je ne peux pas imaginer ce que c'est pour nos enfants de grandir maintenant, sans identité et en faisant face à des difficultés. Il n'y a qu'à penser à leur santé mentale et à tous les problèmes sociaux auxquels nous sommes confrontés. Lorsqu'un enfant ne peut pas clairement s'identifier comme Autochtone parce que le gouvernement l'empêche de le faire, cela a une incidence.

Oui, nous aurons un afflux. À St. Mary's, nous sommes une bande visée par l'article 11, de sorte que l'appartenance à la bande et l'inscription sont liées chez nous. Nous n'avons pas de code d'appartenance propre. Ces seuils ne nous affectent pas. Toutefois, notre population non inscrite est un fardeau pour notre communauté et nous faisons de notre mieux. Nous le faisons vraiment. Nous utilisons nos propres sources de revenus. Nous essayons de faire preuve de créativité. Nous ne voulons pas perpétuer le préjudice lié à la non-reconnaissance de nos membres. C'est ce que nous essayons de faire.

La sénatrice McCallum : Il est essentiel de nous assurer qu'aucun financement n'est inclus dans ce projet de loi. Si du financement était prévu, il serait considéré comme hors du champ d'application. Vous avez parlé de financement, et la recherche de financement commencera une fois que la discrimination aura pris fin. Il est important de le souligner.

La sénatrice Karetak-Lindell : Je suis nouvelle au comité. Je suis une nouvelle sénatrice. À moins que je me trompe, depuis que nous avons commencé à recevoir des témoins au sujet du projet de loi S-2, tout ce que nous avons entendu, c'est que tout le monde appuie le projet de loi S-2, mais qu'il faut en faire plus. Il ne semble pas y avoir d'opposition au projet de loi S-2, mais on estime qu'il n'est pas suffisant.

Lorsque j'entends parler des seuils en vertu de 6(1)a), 6(1)b) et 6(2), j'ai parfois l'impression qu'il n'est pas question d'être humains avec toutes ces classifications de personnes.

Pourtant, le Canada est reconnu pour l'aide qu'il fournit à d'autres pays en matière de droits de la personne. Nous sommes allés dans des pays qui pratiquent le nettoyage ethnique et nous avons essayé de lutter pour les droits de la personne, pas seulement dans un pays, mais dans de nombreux autour du monde.

Pourtant, nous laissons perdurer des situations où les droits de la personne disparaissent de génération en génération. C'est un peu comme le nettoyage ethnique avec un nom différent, et c'est prévu dans la loi.

I do not know how we as a country can fight for human rights around the world and let this happen in our backyard. Our opportunity to amend legislation and deal with this to help people in our own country compels us to do so. When you look around, you see a lot of Indigenous people on this committee, which I think creates expectations too.

All the witnesses come before us. They see Indigenous people who are in a position to do something, whereas maybe 50 years ago there weren't. The members of Parliament and senators were all non-Indigenous very recently. Even now, in the House of Commons, there aren't that many, but when you look around this committee, there's quite a few of us here. I think we outnumber non-Indigenous senators.

The expectation from the communities is that we better understand what is at stake here. I think it compels us as senators, Indigenous senators, to argue for change, as we are in a position to do so.

This is not really a question, but I feel that we have an opportunity to make something right. We should look at amendments that everyone is asking for instead of doing another study. I totally understand where you come from, when there are studies upon studies that are collecting dust somewhere on a shelf.

I feel compelled to say we have an opportunity to do something. We should take that opportunity. Every witness is saying so. We are getting the same message.

I do not know how to do amendments, but I am sure there are people who do around here.

I wanted to say my piece because I listen a lot. I don't say a lot, but I felt compelled to mention what I just did. Thank you.

The Deputy Chair: Thank you, senator, for that affirmation and the deep respect for the reality and the process that we are in.

Hiy hiy to you.

Senator Klyne: I would like to thank everybody for the warm-up act. Thank you to our witnesses. You have put a lot of heart and soul into this, and we greatly appreciate it.

Ms. Sarah Rose mentioned early on in the game that she is tired of fighting. I am tired seeing communities having to beg and litigate for their inherent treaty rights.

Je ne sais pas comment nous pouvons, en tant que pays, défendre les droits de la personne partout dans le monde et laisser cela se produire chez nous. La possibilité que nous avons de modifier les dispositions législatives et de régler ce problème pour aider les gens dans notre propre pays fait en sorte que nous avons l'obligation d'agir. Il suffit de regarder autour de vous pour constater qu'il y a beaucoup d'Autochtones au sein de ce comité, ce qui, je crois, crée aussi des attentes.

Tous les témoins qui comparaissent devant nous voient des Autochtones qui sont en mesure de faire quelque chose, alors qu'il y a peut-être 50 ans, cela n'était pas possible. Très récemment, les députés et les sénateurs étaient tous non autochtones. Même à l'heure actuelle, il n'y a pas beaucoup d'Autochtones à la Chambre des communes, mais au sein de ce comité, nous sommes assez nombreux. Je crois que nous sommes plus nombreux que les sénateurs non autochtones.

Les collectivités s'attendent à ce que nous comprenions mieux ce qui est en jeu. Je pense que cela nous oblige, en tant que sénateurs autochtones, à plaider pour un changement, car nous sommes en mesure de le faire.

Ce n'est pas vraiment une question, mais je pense que l'occasion nous est donnée de corriger quelque chose. Nous devrions examiner les amendements que tout le monde demande au lieu de faire une autre étude. Je comprends tout à fait votre point de vue au sujet des études sur études qui sont menées et qui accumulent de la poussière quelque part sur une tablette.

Je me sens obligée de dire que nous avons l'occasion de faire quelque chose et que nous devrions saisir cette occasion. Tous les témoins le disent. Le message est le même.

Je ne sais pas comment présenter des amendements, mais je suis certaine qu'il y a des gens ici qui le savent.

Je voulais préciser cela. J'écoute beaucoup et je ne dis pas grand-chose, mais je me suis sentie obligée de vous faire part de ma pensée. Merci.

La vice-présidente : Je vous remercie, sénatrice, de cette mise au point et du profond respect que vous manifestez pour la réalité et le processus dans lequel nous nous trouvons.

Hiy hiy à vous.

Le sénateur Klyne : Je tiens à remercier tout le monde de cette mise en contexte. Merci à nos témoins qui ont mis beaucoup de cœur et d'âme dans cet exercice, et à qui nous sommes très reconnaissants.

Mme Sarah Rose a mentionné au début qu'elle en avait assez de se battre. Pour ma part, j'en ai assez de voir des communautés être obligées de quérir et de plaider leurs droits inhérents issus de traités.

Not too long ago, I was in a roomful of teenagers who were looking at going to high school. I spent decades trying to make sure education became the answer to things. It was moving for me because I hadn't visited that situation for a long time.

They came to us. Lillian Dyck could not sit in on the committee, so she asked me to substitute and I had the benefit of listening. They all stood up and read their stories about their conviction in wanting to go to high school. They had a number of Chiefs with them. One of the Chiefs was the spokesperson. He stood up after we listened to all of those teenagers, and he said these young people came to them and said they were tired of the gangs, the drugs and the intergenerational violence, and that the only out from their perspective was education, and they wanted their inherent rights to an education. To me, that was self-determination. These teenagers were going to make it happen.

Earlier on, Ms. Coade, you mentioned that the self-determined cut-off would, for all intents and purposes, respect self-determination. You mentioned that it is a fundamental right in the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples. You are right. To me, Bill S-2 represents such an opportunity.

We shouldn't wait that little bit longer. I can tell you that Murray Wilson wouldn't and neither would Harry Daniels. Do you agree we should be moving on with this as quickly as we can?

Ms. Rose: Yes.

Ms. Coade: Yes, I do agree we should be moving quickly.

Ms. Rose: I think we can move faster.

Like you mentioned, when you talk about the generational traumas, remember, some of these people who suffered residential schools or day schools left the communities. They left to hide their children, to protect their children. Now they are parenting out.

All those other traumas all tie back into this second-generation cut-off as well. Don't forget that. We really need to correct this wrong. Now would be nice.

The Deputy Chair: Thank you. Thank you to our guests, our witnesses, for your valuable contributions this evening.

Honourable senators, the time for this panel is complete. I wish to thank our guests once again for joining us this evening.

Il n'y a pas si longtemps, j'étais dans une salle pleine d'adolescents prêts à entrer au secondaire. J'ai passé des décennies à essayer de faire en sorte que l'éducation devienne la réponse aux problèmes. C'était émouvant pour moi parce que cela faisait longtemps que je m'étais trouvé dans une telle situation.

Ils se sont adressés à nous. Lillian Dyck ne pouvait pas siéger au comité, alors elle m'a demandé de prendre la parole pour elle. J'ai eu l'occasion d'écouter ce que ces jeunes avaient à dire. Ils se sont tous exprimés sur leur désir d'aller à l'école secondaire. Ils étaient accompagnés d'un certain nombre de chefs. L'un des chefs était leur porte-parole. Une fois que tous ces jeunes se sont exprimés, il s'est levé pour dire que ces adolescents étaient venus le voir pour lui dire qu'ils en avaient assez des gangs, de la drogue et de la violence intergénérationnelle, que l'éducation était le seul moyen d'échapper à cela, de leur point de vue, et qu'ils voulaient que leurs droits inhérents à l'éducation soient reconnus. Pour moi, c'est ce que signifie l'autodétermination. Ces adolescents vont faire bouger les choses.

Tout à l'heure, madame Coade, vous avez mentionné que l'exclusion autodéterminée respecterait, en pratique, le principe d'autodétermination. Vous avez dit qu'il s'agit d'un droit fondamental dans la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et vous avez raison. À mon avis, le projet de loi S-2 représente une belle occasion.

Nous ne devrions pas attendre plus longtemps. Je peux vous dire que Murray Wilson et Harry Daniels seraient de cet avis. Êtes-vous d'accord pour dire que nous devrions aller de l'avant le plus rapidement possible?

Mme Rose : Oui.

Mme Coade : Oui, je suis d'accord pour dire que nous devrions agir rapidement.

Mme Rose : Je pense que nous pouvons accélérer les choses.

Comme vous l'avez mentionné, pour ce qui est des traumatismes générationnels, il ne faut pas oublier que certaines des personnes qui ont souffert dans les pensionnats ou les externats ont quitté les collectivités. Elles sont parties pour que leurs enfants soient à l'abri, pour qu'ils soient protégés. Maintenant, elles souffrent d'épuisement parental.

Tous ces autres traumatismes sont liés à cette exclusion après la deuxième génération. Il ne faut pas l'oublier. Nous devons vraiment corriger cette erreur. Le moment est venu de le faire.

La vice-présidente : Merci. Je remercie nos invités et nos témoins de leur précieuse contribution ce soir.

Honorables sénateurs, le temps alloué à ce groupe est écoulé. Je remercie encore une fois nos invités de s'être joints à nous ce soir.

If you wish to make any subsequent submissions, please submit them by email to the clerk. If you think of things you wish to add, that would be great.

I would like to now introduce our second panel of witnesses this evening. Please welcome, via video conference, from the Assembly of Manitoba Chiefs, Grand Chief Kyra Wilson.

At the table, please welcome, from the Council of the Wendat Nation, Grand Chief Pierre Picard, accompanied by Simon Picard, Director, direction of legal services; and from the Whitecap Dakota Nation, please welcome Chief Darcy Bear, accompanied by Alyson Bear, General Legal Counsel.

Thank you to all of you for joining us this evening.

Our witnesses will provide opening remarks of approximately five minutes, which will be followed by a question-and-answer session with senators.

I will now invite Grand Chief Wilson to give her opening remarks. The floor is yours.

Grand Chief Kyra Wilson, Assembly of Manitoba Chiefs: Good evening. Thank you, honourable senators and other presenters, for the opportunity to appear before you today.

I speak as the Grand Chief of the Assembly of Manitoba Chiefs. We represent 63 First Nations, but I also come here as a mother from Long Plain First Nation and Sandy Bay First Nation.

I am a mother who continues to deal with this very issue of citizenship regarding my own child. My apologies for not being present and in person. We deal with so many issues every day, so I'm having to stay in Treaty 1 territory today, but I do not sit here as a stakeholder. I do stand here before you as a rights holder, carrying the lived impact of a law that decides whether my own child will be counted among my people and my nations.

Currently under the system, under the Indian Act, my daughter is not eligible to register as a status First Nations person. I don't fully understand or comprehend how that even works. Previously, I was a Chief for my nation, and currently, as a Grand Chief, I am not able to register my daughter as a status First Nations person under the system. So as my own experience suggests, something is very flawed within the system and within the Indian Act.

I'm here to confront the issue that threatens the survival of our nations, Canada's continued use of section 6(2) of the Indian Act as a policy of legislated genocide.

Si vous souhaitez présenter d'autres mémoires, veuillez le faire par courriel au greffier. Si vous pensez à des choses que vous aimeriez ajouter, n'hésitez pas à le faire.

J'aimerais maintenant présenter notre deuxième groupe de témoins pour ce soir. Nous accueillons, par vidéoconférence, la grande cheffe Kyra Wilson de l'Assemblée des chefs du Manitoba.

Nous souhaitons également la bienvenue, en personne, au grand chef Pierre Picard du Conseil de la Nation Wendat, qui est accompagné de Simon Picard, directeur des services juridiques, et au chef Darcy Bear de la Nation Dakota de Whitecap, qui est accompagné d'Alyson Bear, conseillère juridique générale.

Merci à tous d'être parmi nous ce soir.

Nos témoins feront une déclaration préliminaire d'environ cinq minutes, qui sera suivie d'une période de questions et réponses avec les sénateurs.

J'invite maintenant la grande cheffe Wilson à faire sa déclaration préliminaire. La parole est à vous.

Grande cheffe Kyra Wilson, Assemblée des chefs du Manitoba : Bonsoir. Je vous remercie, honorables sénateurs et sénatrices et autres intervenants, de me donner l'occasion de comparaître devant vous aujourd'hui.

Je m'adresse à vous en tant que grande cheffe de l'Assemblée des chefs du Manitoba, qui représente 63 Premières Nations, mais je suis également ici en tant que mère appartenant à la Première Nation Long Plain et à la Première Nation Sandy Bay.

Je suis une mère qui continue de s'occuper de la question même de la citoyenneté de son propre enfant. Je m'excuse de ne pas être présente sur place, mais nous devons régler tellement de questions chaque jour, que je devais rester sur le territoire visé par le Traité n° 1 aujourd'hui. Je ne me présente pas devant vous en tant qu'intervenante, mais plutôt comme une titulaire de droits qui doit composer avec les répercussions d'une loi qui décide si mon propre enfant fera partie de mon peuple et de mes nations.

En vertu du système actuel et de la Loi sur les Indiens, ma fille n'est pas admissible au statut de membre des Premières Nations. Je ne comprends pas très bien comment cela fonctionne. Auparavant, j'étais cheffe de ma nation et, à l'heure actuelle, en tant que grande cheffe, je ne suis pas en mesure d'inscrire ma fille comme membre des Premières Nations. Il y a donc quelque chose qui ne va pas dans le système et dans la Loi sur les Indiens, comme le montre mon expérience.

Je suis ici pour parler de la question qui menace la survie de nos nations, à savoir l'utilisation par le Canada du paragraphe 6(2) de la Loi sur les Indiens comme politique de génocide prévu par la loi.

I know we are here to talk about Bill S-2 and how this seeks to correct some of these injustices and speak to enfranchisement, but it does not address the deeper harm that's embedded in the law. Right now, what we see is that Canada continues to decide who our people are. To me, that is a problem. I know that many of our First Nations see that as a problem as well.

Section 6(2) of the Indian Act defines entire generations out of existence unless both parents are status. That is something that Canada doesn't even require of its own citizens. What this shows us is that it creates a forecast of erasure for our people, for our nations, where we are basically mathematically reduced to zero. To me, this is not reconciliation; it is elimination by law.

At the Assembly of Manitoba Chiefs, we have written letters to the Prime Minister and the ministers, warning of this ongoing harm and urging Canada to end the legislative control over our identity as First Nations.

The harm has continued for generations, and it still continues today. We see that Bill S-2 may recognize around 6,000 people, but it doesn't remove the second-generation cut-off that could recognize over 225,000 people. That's a big difference in the scale of what we would call legislated extinction.

I think about what the impacts are for our children, and I think about the impact on my own child. She is not currently registered within Long Plain or Sandy Bay. I did try to register her when she was first born, and we were denied based on the very system that Canada created — a system we did not create.

It's unfortunate, because my daughter doesn't necessarily feel connected to her nations, and that creates harm within her life as a young person. I'm always having to share with her that this does not mean that you are not First Nations. This does not mean that you are not connected to Long Plain or Sandy Bay. I'm continually having to speak to my child about this.

I know this is not an isolated issue. I know there are many children who deal with that, that sense of belonging. Without status, children are denied treaty rights and inclusion in their respective nations. They are denied housing, health care, even burial in their own communities. Essentially, what we are seeing is that our children are actually being denied belonging. The harm is very real, and it is very deeply rooted in our families currently, as we see.

Right now, the Assembly of Manitoba Chiefs is calling for the following amendments: We are proposing that Bill S-2 is an interim measure towards full recognition of First Nations

Je sais que nous sommes ici pour parler du projet de loi S-2 et de la façon dont il vise à corriger certaines de ces injustices et traite de l'émancipation, mais il ne s'attaque pas au préjudice plus profond qui est enraciné dans la loi. À l'heure actuelle, ce que nous voyons, c'est que le Canada continue de décider qui sont nos gens. Pour moi, c'est un problème. Je sais que bon nombre de nos Premières Nations considèrent aussi cela comme problématique.

Aux termes du paragraphe 6(2) de la Loi sur les Indiens, on nie l'existence de générations entières, sauf lorsque les deux parents sont inscrits. C'est quelque chose que le Canada n'exige même pas de ses citoyens. Cela nous donne un avant-goût de l'éradication de nos peuples, de nos nations, notre présence étant mathématiquement réduite à zéro. Pour moi, ce n'est pas la réconciliation; c'est l'élimination par la loi.

À l'Assemblée des chefs du Manitoba, nous avons écrit des lettres au premier ministre et aux ministres pour les avertir de ce préjudice persistant et exhorter le Canada à mettre fin au contrôle législatif sur notre identité en tant que Premières Nations.

Ce préjudice se poursuit depuis des générations, et il existe encore aujourd'hui. Le projet de loi S-2 peut entraîner la reconnaissance d'environ 6 000 personnes, mais pas la suppression de l'exclusion après la deuxième génération, qui rendrait admissibles plus de 225 000 personnes. Il s'agit d'une grande différence d'échelle dans ce que nous pourrions appeler une extinction prévue par la loi.

Je pense aux répercussions sur nos enfants et sur mon propre enfant. Elle n'est actuellement pas inscrite à Long Plain ou à Sandy Bay. J'ai essayé de l'inscrire au moment de sa naissance, mais cela nous a été refusé en raison du système que le Canada a créé — un système avec lequel nous n'avons rien à voir.

C'est malheureux, parce que ma fille ne se sent pas nécessairement liée à ses nations, et cela lui cause du tort dans sa vie de jeune femme. Je dois toujours lui rappeler que cela ne veut pas dire qu'elle n'appartient pas aux Premières Nations, qu'elle n'a pas de lien avec Long Plain ou Sandy Bay. Je dois continuellement parler de cela avec mon enfant.

Je sais qu'il ne s'agit pas d'un problème isolé. Je sais qu'il y a beaucoup d'enfants qui vivent la même chose pour ce qui est du sentiment d'appartenance. Sans statut, les enfants se voient refuser les droits issus de traités et l'inclusion dans leurs nations respectives. On leur refuse un logement, des soins de santé et même une inhumation dans leur propre collectivité. Essentiellement, ce que nous constatons, c'est qu'on refuse à nos enfants le droit d'appartenance. Le préjudice est bien réel et il est profondément enraciné dans nos familles, comme nous pouvons le constater.

Pour l'heure, l'Assemblée des chefs du Manitoba réclame les modifications suivantes; nous proposons que le projet de loi S-2 soit une mesure provisoire en vue de la pleine reconnaissance de

jurisdiction over citizenship. First Nations need to lead this discussion. As I mentioned before, we have written letters to Canada, to the Prime Minister, to ministers, stating that we need to be part of this process.

The second recommendation would be to have a 12-month co-development plan to establish a table that is funded, and assisting and creating a strategy and a plan on how Canada is going to recognize our First Nations citizenship laws, treaty-based registries and inter-nation systems and how we are all related. Another would be eliminating the 6(1) and 6(2) distinctions and committing to a one-parent rule, which would be consistent with Canadian citizenship law — so ending that legislated extinction or genocide. Right now, unless you identify both parents as being First Nations or being status, 6(1) and 6(2) children are not given the right to be able to register.

Another recommendation would be the right of re-affiliation, guaranteeing that individuals can return to their nations with the resources for the communities to welcome their citizens home. That would be a big one for many people.

Another would regard service standards and fiscal commitment — just looking at addressing the backlogs that we know exist, the inequities and the chronic underfunding through a lot of these services. Right now, we see over 80% of registration applications exceed the six-month service standard. Right now, we see more than 12,000 files that are backlogged for people who are trying to register.

So we need to address these backlogs and ensure that we are providing more than enough resources to First Nations to support a community-based registration process.

Last but not least, we should affirm that nothing in Bill S-2 limits treaty rights for First Nations over the jurisdiction regarding citizenship.

To conclude, I want to say, honourable senators, thank you very much. I say that Indian status is not citizenship. Canada does not define who we are. We define who we are. True reconciliation requires Canada to step back and make space for our nations to resume our laws of belonging. That is the future our children deserve: that sense of belonging. *Meegwetch.*

The Deputy Chair: Thank you, Grand Chief Wilson.

I will now invite Grand Chief Picard to give his opening remarks. The floor is yours.

la compétence des Premières Nations en matière de citoyenneté. Les Premières Nations doivent diriger cette discussion. Comme je l'ai déjà mentionné, nous avons écrit au Canada, au premier ministre et aux ministres pour leur dire que nous devions participer à ce processus.

La deuxième recommandation serait d'avoir un plan d'élaboration conjoint de 12 mois pour la création d'une table de concertation financée, ainsi qu'une stratégie et un plan sur la façon dont le Canada reconnaîtra les lois sur la citoyenneté des Premières Nations, les registres fondés sur les traités, les systèmes entre nations et la façon dont nous sommes tous liés. Une autre recommandation serait d'éliminer les distinctions prévues aux paragraphes 6(1) et 6(2) et de s'engager à adopter la règle d'un parent, ce qui serait conforme au droit canadien en matière de citoyenneté, et donc de mettre fin à l'extinction ou au génocide prévu par la loi. À l'heure actuelle, sauf si les deux parents sont considérés comme des membres des Premières Nations ou des Indiens inscrits, les enfants visés par les paragraphes 6(1) et 6(2) n'ont pas le droit d'être inscrits.

Une autre recommandation serait le droit de réaffiliation, ce qui garantirait que les personnes puissent retourner dans leur nation avec les ressources nécessaires pour que les communautés puissent bien les accueillir. Ce serait un progrès important pour bien des gens.

Une autre recommandation concerne les normes de service et l'engagement financier — ne serait-ce que pour s'attaquer aux arriérés que nous connaissons, aux iniquités et au sous-financement chronique qui touchent un grand nombre de ces services. À l'heure actuelle, plus de 80 % des demandes d'inscription dépassent la norme de service de 6 mois, et plus de 12 000 dossiers de gens qui essaient de s'inscrire sont en attente.

Nous devons donc nous attaquer à ces arriérés et veiller à fournir plus toutes les ressources nécessaires aux Premières Nations pour appuyer un processus d'inscription communautaire.

Enfin, nous devrions affirmer que rien dans le projet de loi S-2 ne limite les droits issus de traités des Premières Nations en ce qui concerne la compétence relative à la citoyenneté.

En conclusion, je tiens à vous remercier, honorables sénateurs. Selon moi, le statut d'Indien n'est pas synonyme de citoyenneté. Le Canada ne définit pas qui nous sommes; c'est nous qui le faisons. Pour parvenir à une véritable réconciliation, le Canada doit prendre du recul et faire en sorte que nos nations puissent se réapproprier leurs lois d'appartenance. C'est l'avenir que nos enfants méritent : ce sentiment d'appartenance. *Meegwetch.*

La vice-présidente : Merci, grande cheffe Wilson.

J'invite maintenant le grand chef Picard à faire sa déclaration préliminaire. La parole est à vous. Je vous en prie.

[Translation]

Grand Chief Pierre Picard, Council of the Wendat Nation: Good evening. [Another language spoken] Pierre Picard [Another language spoken]. First, [Another language spoken] to the Anishinaabe Nation for having us on their territory.

[Another language spoken] to you as well, honourable senators, for giving the Wendat Nation the opportunity to share its views as part of your study on Bill S-2, which amends Indian registration.

We are the only Wendat nation in Canada and the only First Nation with a permanent presence in the greater Quebec City area.

As of September 2025, the Wendat Nation had a population of 5,505 members. Of those, 1,513 lived in Wendake, the community, and 3,992 lived outside the community. A total of 3,166 members of our population are registered under subsection 6(1) of the Indian Act, and 2,277 members are registered under subsection 6(2). This means that nearly half of our population cannot pass on their status unless they marry someone who also has status.

Throughout history, Wendake has been close to the major urban centre of Quebec City, which explains the high rate of marriage outside the community, something that distinguishes the Wendat and speeds up the reduction in the number of Wendat members included in the Indian Register.

On October 8, the committee heard from Mélanie Savard, a Wendat woman who spoke out vehemently against the effects of the Indian Act and the second-generation cut-off rule introduced in 1985, which perpetuates the federal government's goal of assimilation.

No Canadian has to question whether their children, grandchildren or nieces and nephews will be entitled to their status as a Canadian citizen. More than 1,050 Wendat members wonder whether they will be able to pass on their status to members of their family. They recently filed a petition with our council regarding the second-generation cut-off. It is important to understand that this situation has intergenerational consequences within a family, not to mention the wedge it can drive between members of our community.

The rules governing the transmission of status divide First Nations into categories that are both discriminating and discriminatory. The transmission of status rules in the Indian Act restrict the ability of Indigenous peoples to define their identity

[Français]

Grand Chef Pierre Picard, Conseil de la Nation Wendat : Bonsoir. [mots prononcés dans une autre langue], Pierre Picard [mots prononcés dans une autre langue]. Tout d'abord [mots prononcés dans une autre langue] à la nation anishinabe de nous recevoir sur son territoire.

[mots prononcés dans une autre langue] également à vous, honorables sénateurs, d'accorder du temps à la nation wendat pour qu'elle puisse s'exprimer dans le cadre de l'étude du projet de loi S-2 modifiant l'inscription des Indiens.

Nous sommes la seule nation wendat au Canada et la seule Première Nation à maintenir une présence permanente dans la grande région de Québec.

En septembre 2025, notre nation comptait 5 505 Wendat. Parmi eux, 1 513 personnes résidaient à Wendake, la communauté, alors que 3 992 personnes vivaient à l'extérieur. Sur l'ensemble de notre population, 3 166 personnes sont inscrites selon le paragraphe 6(1) de la Loi sur les Indiens, et 2 277 personnes sont inscrites selon le paragraphe 6(2). Près de 50 % de notre population ne peuvent donc transmettre leur statut, sauf dans le cas d'une union avec une personne également inscrite.

La proximité historique de Wendake avec un grand centre urbain comme Québec explique le haut taux d'exogamie qui distingue les Wendat et accélère la diminution du nombre de Wendat inscrits au registre des Indiens.

Le 8 octobre dernier, vous avez entendu le témoignage d'une femme wendat qui est venue à ce comité, Mme Mélanie Savard, qui a dénoncé avec véhémence les effets de la Loi sur les Indiens et sa règle de l'arrêt dans la transmission du statut après la deuxième génération, règle instaurée en 1985 qui perpétue l'objectif d'assimilation du gouvernement fédéral.

Aucun Canadien n'a à se demander si ses enfants, ses petits-enfants ou ses neveux et nièces auraient leur statut de citoyen canadien. Plus de 1 050 Wendat se questionnent quant à la transmission de leur statut aux membres de leur famille. Ils ont récemment déposé une pétition au sein de notre conseil concernant la coupure après la deuxième génération. Vous le savez, cette situation entraîne des conséquences intergénérationnelles au sein d'une même famille, sans compter la polarisation qu'un tel sujet peut apporter au sein de notre collectivité.

Ces règles de transmission classent les Premières Nations selon une typologie discriminatoire et discriminante. Les règles de transmission du statut, prévues dans la Loi sur les Indiens, constituent un enjeu restreignant la capacité des peuples

themselves and puts the burden of dealing with the everyday consequences on band councils.

With its delay in amending the legislative framework, the federal government is jeopardizing social peace in the nation and, in some cases, encouraging lateral violence. The government must face up to its responsibilities and do what is necessary to end the discrimination. The government must adopt a remedy that fully addresses the issue and ensures First Nations' survival, while in no way abandoning its fiduciary responsibilities towards them.

This is about more than a solution to address the second-generation cut-off rule; it is about ensuring that the Wendat, and the Wendat alone, have the ability to decide their future. These decisions cannot be made if we, as a council and elected representatives, cannot provide the necessary guidance and support. That is why the nation would eventually like to make an independent national consultation circle available to Wendat members, in order to gather data, views, suggestions and concerns before providing the council with recommendations on Wendat identity.

The federal government's current definition of consultation does not meet our needs and imposes impossible time limits, which are inconsistent with the level of diligence such an exercise demands.

In addition, entrusting a committee of legal experts with the responsibility of quickly coming up with possible legal solutions unfortunately reflects the government's ongoing colonialist and paternalistic attitude towards us. The people who have been harmed by this act and the discrimination it has inflicted on them should not have to turn to the courts yet again to force Parliament to recognize their fundamental rights.

That is what First Nations women in common-law relationships prior to 1985 have had to do. With me today are Martine Sioui and Julie Gros-Louis, two Wendat women personally affected by this discrimination. They are plaintiffs in the case Sioui versus Canada, a case endorsed and fully supported by the Council of the Wendat Nation.

Prior to 1985, many Wendat and other First Nations women had to make an extremely difficult choice: not marry their spouse to avoid losing their status, thus running the risk of being kicked out of their community.

Still today, these women, their children and their grandchildren suffer discrimination because of that choice. The Indian Act recognizes the registration entitlement of an individual whose grandmother married a non-status man before April 17, 1985, regardless of the other parent's status. However,

autochtones à définir eux-mêmes leur identité et laissent aux conseils de bande le fardeau de conjuguer au quotidien les conséquences que nous vivons.

Le gouvernement fédéral, par son cadre législatif qui tarde à être modifié, met donc à risque la paix sociale au sein de la nation et favorise dans certains cas la violence latérale. Nous sommes d'avis que le gouvernement doit faire face à ses responsabilités. Il doit prendre les mesures nécessaires pour enrayer la discrimination. La réparation doit être entière et devra assurer la survie des nations tout en n'évacuant d'aucune manière ses responsabilités de fiduciaire à l'égard des Premières Nations.

Au-delà de la solution qui pourrait être apportée quant à la coupure après la deuxième génération, ce sera aux Wendat et à eux seuls de décider de leur avenir. Ces décisions ne pourront se prendre sans que nous puissions, en tant que conseil et élus, les accompagner. Ainsi, la nation désire éventuellement mettre à la disposition des Wendat un cercle national indépendant de consultation qui verra à recueillir les données, opinions, suggestions et préoccupations avant de formuler au conseil les recommandations inhérentes à l'identité wendat.

La consultation telle qu'elle est actuellement définie par le gouvernement fédéral ne répond pas à nos besoins, en plus de la circonscrire dans une notion de temps inatteignable dans un exercice demandant autant de rigueur.

De plus, remettre à un comité légal d'experts les responsabilités de déterminer rapidement les solutions légalement possibles maintient malheureusement l'attitude colonisatrice et paternaliste du gouvernement à notre égard. Il ne devrait pas être nécessaire pour les personnes lésées par cette loi et ses discriminations d'avoir à recourir une fois de plus aux tribunaux pour forcer le Parlement à reconnaître leurs droits fondamentaux.

C'est le cas des femmes des Premières Nations qui ont vécu en union de fait avant 1985. Je suis d'ailleurs accompagné aujourd'hui de Mmes Martine Sioui et Julie Gros-Louis, deux femmes wendat qui ont été personnellement touchées par cette discrimination. Elles sont les demanderesses dans la cause Sioui contre le Canada, une cause que le Conseil de la Nation Wendat a inscrite et soutient pleinement.

Avant 1985, plusieurs femmes wendat et d'autres Premières Nations ont dû faire un choix extrêmement difficile : ne pas se marier avec leur conjoint afin de ne pas perdre leur statut, et risquer ainsi d'être évincées de leur communauté.

Or, aujourd'hui encore, ces femmes ainsi que leurs enfants et petits-enfants subissent une discrimination liée à ce choix. En effet, la Loi sur les Indiens reconnaît le droit à l'inscription aux petits-enfants des femmes qui se sont mariées avec un homme non inscrit avant le 17 avril 1985, peu importe le statut de

the same act denies that right to an individual whose grandmother was in a common-law relationship with a non-status man at that same time if the other parent was not entitled to be included in the register.

The Council of the Wendat Nation is therefore of the view that Bill S-2 provides a real opportunity and the ideal legislative vehicle to remedy the clear discrimination that persists in the Indian Act. By making a few minor additions to Bill S-2, which we've laid out in our brief, Parliament now has the opportunity and duty to correct this injustice.

Let us be clear: The time for half-measures and baby steps is over. It is time for a comprehensive, ambitious and sustainable vision embodied in actions that truly ensure the survival of Indigenous peoples, in all their diversity and, above all, dignity.

If nothing changes, our projections show that the population of the Wendat Nation will have shrunk by half by 2050. We are a living example of the continuing eradication of "Indians." While the process may not be as brutal as it once was, it continues in a slow, insidious, pervasive and pernicious way, and leads to the same result, unfortunately.

[Another language spoken] Good evening. Thank you.

[English]

The Deputy Chair: Thank you, Grand Chief Picard.

I will now invite Chief Bear to give his opening remarks. The floor is yours.

Chief Darcy Bear, Whitecap Dakota Nation: *[Indigenous language spoken].*

First, I want to say good evening, shake your hands with a good heart and recognize the lands we're on are of the Algonquin Anishinaabe Nation. We're honoured to be here to present on behalf of our Whitecap Dakota Nation. We're located outside of Saskatoon.

This has been a long-standing issue, as far as section 6(2) goes. My own opinion is that we should get rid of section 6(2) altogether. I know, in meeting with ministers, that it is more complex with that.

Looking to the United States and the way they do it there, they let each tribe in the United States define who their membership is, and then they're recognized by that state, but they make that definition via blood quantum. Some of them go as far as one sixty-fourth, maybe one thirty-second, but it's up to each nation to decide that. That's what they do in the United States.

l'autre parent. Cependant, cette même loi refuse ce droit aux petits-enfants des femmes qui étaient en union de fait avec un homme non inscrit à cette même période si l'autre parent n'a pas droit à l'inscription.

Le Conseil de la Nation Wendat croit donc que le projet de loi S-2 représente une occasion concrète et le véhicule législatif idéal pour remédier à cette discrimination évidente qui persiste dans la Loi sur les Indiens. En apportant les quelques ajouts mineurs au projet de loi S-2 que nous vous avons soumis dans le mémoire, le Parlement a maintenant l'occasion et le devoir de remédier à cette injustice.

Il faut le dire clairement : il n'est plus temps pour des demi-mesures ou des petits pas. Il est temps d'adopter une vision globale, ambitieuse et durable, avec un geste qui vise à assurer réellement la pérennité des peuples autochtones dans toute leur diversité, mais surtout dans toute leur dignité.

En ce qui nous concerne, si rien ne change, les projections indiquent qu'en 2050, la population de la nation wendat aura diminué de moitié. Nous sommes donc un exemple vivant du fait que l'éradication des « Indiens » suit son cours; peut-être pas de façon brutale comme ce fut le cas à une certaine époque, mais de façon insidieuse, sournoise, lente et pernicieuse, ce qui a pour effet, cependant et malheureusement, de donner le même résultat.

[mots prononcés dans une autre langue] Bonne soirée. Merci.

[Traduction]

La vice-présidente : Merci, grand chef Picard.

J'invite maintenant le chef Bear à faire sa déclaration préliminaire. La parole est à vous. Je vous en prie.

Chef Darcy Bear, Nation Dakota de Whitecap : *[mots prononcés dans une langue autochtone].*

Tout d'abord, je tiens à vous souhaiter une bonne soirée, à vous serrer chaleureusement la main et à reconnaître que nous sommes sur les terres de la nation algonquine anishinabe. Nous sommes honorés d'être ici pour témoigner au nom de la Première Nation Dakota de Whitecap, située à l'extérieur de Saskatoon.

Le problème en ce qui concerne le paragraphe 6(2) remonte à loin. À mon avis, nous devrions éliminer complètement ce paragraphe. Je sais, pour avoir rencontré des ministres, que c'est plus complexe avec cela.

Pour ce qui est des États-Unis et de la façon dont ils procèdent là-bas, ils laissent chaque tribu définir qui sont ses membres, ceux-ci étant par la suite reconnus par leur État. La définition qu'ils utilisent est fonction du degré de sang. Certains vont jusqu'au 64^e, d'autres utilisent le 32^e, mais c'est à chaque nation de décider. C'est ce qu'on fait aux États-Unis.

I'm not knocking anyone here. I think it's important to know and remember that.

I was looking, for example, at the Métis. As it says here under the 2023 Métis Self-government Agreement, Métis Nations define citizenship indefinitely, allowing rights to pass generation after generation without restriction. In stark contrast, First Nations remain bound by the Indian Act's cut-off, ensuring gradual population decline.

So there is no Métis act that says you have to have a certain blood quantum. If a Métis was originally made from a First Nation and a non-First Nation procreating, there is nothing that says you have to maintain that blood quantum of 50-50. Nothing says that. But with our people, after two generations, you're no longer Dakota, no longer Anishinaabe, no longer Mohawk and so on. That is not fair.

French Canadians as well are protected under the Charter. Section 23 ensures French minority official language communities can transmit rights intergenerationally. Only one parent needs to be a rights holder for their child to be entitled to public minority-language education. And that just passes on, generation after generation.

Yet we, as the First Peoples of this land, of Turtle Island, have legislation that dictates who our members are. After two generations, you're no longer Dakota. How can that be?

I have an example regarding one of my members, who has now passed on, sadly. He brought a lot of guidance to our council, the late Senator Melvin Littlecrow, and he was a 6(1). His wife is an Anishinaabe from Ontario. She's a 6(1). They have children together, and all their children are 6(1). But one of the daughters marries a Métis person and their child becomes a 6(2). Then that child has a relationship with a non-First Nation person, and all of a sudden, boom, his great-granddaughter is no longer Dakota. How can that be?

How can the government decide who a member of our nation is? That is not fair to our people. There is a great injustice and a lot of discrimination.

I don't know if they're applying the Charter to Bill S-2, but it doesn't go far enough.

I know Minister Gull-Masty is talking about bringing forward another bill that is going to further remedy section 6, but we've talked about interim measures. I'll have to read this, as far as what we're proposing. We do support Minister Gull-Masty going forward to actually either get rid of section 2 altogether or however it works. However, we need an interim fix.

Je ne vise personne ici, mais je pense qu'il est important de savoir cela et de s'en souvenir.

Prenons l'exemple des Métis. Comme il est prévu dans l'entente sur l'autonomie gouvernementale des Métis de 2023, la définition de citoyenneté des nations métisses permet la transmission des droits d'une génération à l'autre sans restriction et indéfiniment. En revanche, les Premières Nations demeurent liées par l'exclusion de la Loi sur les Indiens, ce qui entraîne un déclin graduel de leur population.

Il n'y a donc pas de loi sur les Métis qui dit qu'il faut avoir un certain degré de sang. Si un Métis est le descendant d'un membre d'une Première Nation et d'un non-membre, rien ne dit que le degré de sang doit être de 50-50; absolument rien. Mais pour ce qui est de notre peuple, après deux générations, vous n'êtes plus dakota, anishinabe, mohawk et ainsi de suite. Ce n'est pas juste.

Les Canadiens français sont aussi protégés par la Charte. L'article 23 veille à ce que les communautés de langue officielle en situation minoritaire puissent transmettre leurs droits entre générations. Un seul parent doit être titulaire de droits pour que son enfant ait droit à une éducation publique dans la langue de la minorité. Et cela se transmet de génération en génération.

Pourtant, nous, les premiers peuples du pays, de l'île de la Tortue, sommes assujettis à une loi qui dicte qui sont nos membres. Comment se fait-il qu'après deux générations, vous n'êtes plus dakota. Comment est-ce possible?

J'ai un exemple concernant l'un de mes membres, qui est malheureusement décédé. Il a guidé notre conseil. Il s'agit du regretté sénateur Melvin Littlecrow, qui était inscrit en vertu du paragraphe 6(1). Son épouse est une Anishinabe de l'Ontario. Elle est assujettie au paragraphe 6(1). Ils ont des enfants ensemble, qui sont tous visés par le paragraphe 6(1). L'une de leurs filles a épousé un Métis et son enfant est visé par le paragraphe 6(2). Si cet enfant a une relation avec un non-Indien, tout à coup l'arrière-petite-fille du couple n'est plus dakota. Comment est-ce possible?

Comment le gouvernement peut-il décider qui est membre de notre nation? Ce n'est pas juste pour notre peuple. Il y a une grande injustice et beaucoup de discrimination.

Je ne sais pas si la Charte s'applique au projet de loi S-2, mais cela ne va pas assez loin.

Je sais que la ministre Gull-Masty parle de présenter un autre projet de loi qui permettra d'apporter des correctifs supplémentaires à l'article 6, mais il a déjà été question de mesures provisoires. Je vais devoir vous lire ce que nous proposons. Nous sommes d'accord pour que la ministre Gull-Masty aille de l'avant en éliminant complètement l'article 2 ou d'une autre façon. Cependant, nous avons besoin d'une solution provisoire.

We want to look at some stand-alone legislation, of course, the future for the second-generation cut-off, but as the minister stated before the Senate on September 24, 2025, prior reforms through Bill C-31, Bill S-3 and now Bill S-2 have not gone far enough to limit systemic discrimination. Senator Mary Jane McCallum described this ongoing injustice as a form of genocide because it legislates the gradual extinction of First Nations identity over time.

Our nation agrees that the stand-alone legislation is the only permanent and just solution. However, immediate protection is still required. Until stand-alone legislation is introduced, passed, and in force, an interim amendment to Bill S-2 is urgently needed to ensure that children with one 6(2) parent with a connection to the community can be recognized and transmit their rights.

What we are proposing is the First Nations receive, by amendment to section 6(2), statutory authority to confer irrevocable 6(2) status on an individual, provided that individual has a parent with a 6(2) status and a connection to the community. This amendment would respect self-determination, a fundamental right in UNDRIP. Under Bill C-15, adopted in 2021, the government has an obligation to implement the declaration of federal laws of Canada. Bill S-2 represents such an opportunity.

And it's the Senate's duty to uphold and protect minority rights and, including in this case, their just transfer.

Conferring 6(2) status through one 6(2) parent with a community connection is not a permanent fix. However, it is a necessary interim safeguard that prevents additional generations from being erased while Parliament develops a long-term reform. This proposal, therefore, complements the minister's legislative vision.

What we're proposing to the Senate is that we support stand-alone legislation to fully repeal the second-generation cut-off, and given the urgency, we also need an interim fix in Bill S-2 so families are not erased while stand-alone legislation is being developed. So while the minister is talking about stand-alone legislation, what we're proposing is that if a person is a 6(2), their status can be passed on in the interim while they're developing stand-alone legislation. In the meantime, there must be an interim measure. Whitecap proposes that children of one 6(2) parent with connection to the community must be eligible for registration and transmission of status while legislation is being developed. Each nation must be empowered to irrevocably confer 6(2) status on children where at least one

Nous voulons examiner une mesure législative distincte portant, bien sûr, sur l'avenir de l'exclusion après la deuxième génération, mais comme la ministre l'a déclaré devant le Sénat le 24 septembre 2025, les réformes antérieures prévues dans les projets de loi C-31, S-3 et maintenant S-2 ne sont pas allées assez loin pour limiter la discrimination systémique. La sénatrice Mary Jane McCallum a décrit cette injustice comme une forme de génocide, l'extinction graduelle de l'identité des Premières Nations au fil du temps étant inscrite dans la loi.

Notre nation est d'avis qu'un projet de loi distinct est la seule solution permanente et juste. Toutefois, une protection immédiate est toujours nécessaire. Jusqu'à ce qu'une mesure législative distincte soit présentée, adoptée et appliquée, un amendement provisoire au projet de loi S-2 s'impose de toute urgence, afin que les enfants dont l'un des parents est visé par le paragraphe 6(2) et qui ont un lien avec leur collectivité puissent être reconnus et transmettre leurs droits.

Ce que nous proposons, c'est que les Premières Nations reçoivent, par amendement au paragraphe 6(2), le pouvoir législatif de conférer irrévocablement un statut en vertu du paragraphe 6(2) à une personne, pourvu qu'elle ait un parent ayant un statut en vertu du paragraphe 6(2) et un lien avec sa collectivité. Cet amendement respecterait le principe d'autodétermination, un droit fondamental de la DNUDPA. En vertu du projet de loi C-15 adopté en 2021, le gouvernement a l'obligation de veiller à ce que les lois fédérales du Canada soient compatibles avec la déclaration. Le projet de loi S-2 offre l'occasion de le faire.

De plus, il incombe au Sénat de défendre et de protéger les droits des minorités et, dans ce cas-ci, leur juste transfert.

Accorder le statut en vertu du paragraphe 6(2) par l'entremise d'un parent visé par le même paragraphe et ayant un lien avec la collectivité n'est pas une solution permanente. Toutefois, il s'agit d'une mesure de protection provisoire nécessaire pour empêcher que d'autres générations soient effacées pendant que le Parlement élabore une réforme à long terme. Cette proposition complète donc la vision législative de la ministre.

Ce que nous proposons au Sénat, c'est d'appuyer un projet de loi distinct visant à abroger complètement l'exclusion après la deuxième génération. Compte tenu de l'urgence de la situation, il faut aussi prévoir une solution provisoire dans le projet de loi S-2, afin que des familles ne soient pas effacées pendant l'élaboration de la mesure législative distincte. Donc, pendant que la ministre parle d'un projet de loi distinct, ce que nous proposons, c'est que si une personne est visée par le paragraphe 6(2), son statut soit transmis en attendant que ce projet de loi distinct soit élaboré. Il faut une mesure intérimaire dans l'intervalle. La Nation Whitecap propose que les enfants d'un parent visé par le paragraphe 6(2) qui ont des liens avec la collectivité soient admissibles à l'inscription et à la transmission

parent is recognized as 6(2) and has connection to the community.

Without such changes, Canada will continue to legislate the erosion of First Nations identity in violation of the Charter, UNDRIP and the TRC Calls to Action.

I heard the previous speakers talk about the impact to the nations. You look at the benefits that Canada has from natural resources annually, billions of dollars. They talked about treaties, about the depth of a plow, and there are the benefits. So, regarding recognizing everyone, I don't know why we're talking about what it will cost. This is a right. Why are they saying that after two generations, you're no longer Dakota, you're no longer Mohawk, you're no longer Anishinaabe? That's totally wrong.

It's all about money, it seems. I know there has been talk about what that amount is going to be. I heard the numbers \$225,000 and \$255,000, but is that what it's all about — the money? Is that why there is stalling around this?

They're not saying this to any other ethnic group in the country — that after two generations, you're longer Ukrainian or you're no longer Irish. They are not saying that. But because we have benefits tied to us as First Nations, everyone is looking at it from the dollar perspective.

It's not about the dollar perspective. Our people, even the late Senator Littlecrow's granddaughter Ophelia, have a right to be Dakota. She lives in our nation. She dances powwow. She's just a little girl. Taking that away and saying, "You're no longer First Nation because the government said so," well, how can the government do that? What authority do they have?

Why do we have to keep bringing this Indian Act to the table? They did not create a treaty implementation act. Our Chief Whitecap was present at both Treaty 4 and Treaty 6 signings, and they viewed him as an American Indian. Too bad Senator Arnot is not around the table. He knows this history.

If you look at our history, the Dakota and even the Mohawks and Anishinaabe all fought together collectively in the War of 1812. But it was a time in our history when you had Napoleon waging a war against the British overseas, and the British had a lot of their resources, both military and financial, tied up in that war. You had the United States sending supplies to Napoleon. The British intercepted those supply ships through impressment, impacting the economy of the United States.

du statut pendant l'élaboration de la loi. Chaque nation doit être habilitée à conférer irrévocablement un statut en vertu du paragraphe 6(2) aux enfants dont au moins un des parents est reconnu en vertu du paragraphe 6(2) et a un lien avec la collectivité.

Sans ces changements, le Canada continuera de légiférer sur l'érosion de l'identité des Premières Nations en violation de la Charte, de la DNUDPA et des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation.

J'ai entendu les intervenants précédents parler de l'impact sur les nations. Il ne faut pas oublier les avantages que le Canada tire chaque année de ses ressources naturelles, qui représentent des milliards de dollars. D'un côté, il est question des traités et de l'étendue du problème, et de l'autre, il y a les avantages. Donc, pour ce qui est de la reconnaissance, je ne sais pas pourquoi on parle des coûts. Il s'agit d'un droit. Pourquoi dit-on qu'après deux générations, vous n'êtes plus dakota, vous n'êtes plus mohawk, vous n'êtes plus anishinabe? Cela n'a aucun sens.

Il semble que tout est une question d'argent. Je sais qu'il a été question de montants. J'ai entendu les chiffres de 225 000 \$ et 255 000 \$, mais est-ce bien de cela qu'il s'agit — de l'argent? Est-ce la raison pour laquelle on tergiverse?

On ne tient ce discours à aucun autre groupe ethnique du pays — à savoir qu'après deux générations, les Ukrainiens ou les Irlandais perdraient leur identité. Ce n'est pas ce qui se passe. Mais comme le fait d'appartenir à une Première Nation comporte des avantages, tout le monde examine la question du point de vue financier.

Ce n'est pas une question d'argent. Notre peuple, même la petite-fille de feu le sénateur Littlecrow, Ophelia, a le droit d'être dakota. Elle vit dans notre pays. Elle danse lors des pow-wow. Ce n'est qu'une petite fille. Comment le gouvernement peut-il nier cela et dire : « Vous n'appartenez plus à une Première Nation parce que le gouvernement l'a décidé »? Quel pouvoir a-t-il pour faire cela?

Pourquoi devons-nous continuer à discuter de la Loi sur les Indiens? Aucune loi de mise en œuvre des traités n'a été créée. Notre chef Whitecap était présent lors des signatures du Traité n° 4 et du Traité n° 6, et il était perçu comme un Indien américain. Dommage que le sénateur Arnot ne soit pas ici aujourd'hui. Il connaît bien cette histoire.

Si vous regardez notre histoire, les Dakotas et même les Mohawks et les Anishinabes ont tous combattu ensemble pendant la guerre de 1812. C'était une époque de notre histoire où Napoléon faisait la guerre aux Britanniques outre-mer, et les Britanniques consacraient beaucoup de ressources militaires et financières à cette guerre. Les États-Unis approvisionnaient Napoléon par bateau. Les Britanniques ont arraisonné ces navires de ravitaillement, ce qui a eu une incidence sur l'économie des États-Unis.

And the president of the day — looking at sheer numbers, 7 million versus 350,000 in British North America — he said it was the opportune time for the biggest land grab in North American history. It was a matter of marching. He said the war would last two weeks. Well, it was a time in our history when the British, French and First Nations allies had to collectively come together and fight against a common foe. They didn't win the war. It didn't last two weeks. It lasted over two years. If they had won the war, we would be that fifty-first state. You would have Donald Trump walking down here right now. You don't.

And in 2012, former prime minister Stephen Harper actually recognized 34 First Nations that had ancestors who fought in the War of 1812, and 8 of them were Dakota. They're recognized for that. But after the War of 1812, they go to Belgium overseas to sign the Treaty of Ghent and make peace for themselves, between the United States and the British. And all the promises made to all our First Nations that fought in that War of 1812, in black and white, to protect our lands and everything else, were no longer on the table.

Many of the British officers wrote, "We made promises to them to fight with us and against the common foe, and yet we broke all those promises."

And so that's the other issue that we have here today — for the Dakota anyway — and I'm sure Grand Chief Kyra would know that because she has Dakota Nation in her nation and in Manitoba. If a First Nations woman from a numbered treaty marries into the Dakota Nation, we're not treaty, because the government viewed us as American Indians.

They finally came out to my nation last year and apologized to the Dakota for this historical wrong, to correct it. They apologized, and they actually acknowledged the fact that our ancestors helped found and make this beautiful, multicultural nation called Canada. Yet we were left out of the numbered treaties, even though Chief Whitecap was present at Treaty 4 and Treaty 6 talks.

Today, many of our numbered-treaty women have married into our Dakota Nations, but they have also lost their treaty benefits because they married into our status nations. We have status, but we do not have a numbered treaty.

Discrimination is still happening when it comes to treaty benefits. You corrected things in 1985, with Bill C-31, regarding First Nations women who married non-First Nations men losing their status altogether. In this day and age, treaty women may marry into a Dakota Nation or a Lakota Nation or a

Le président de l'époque — on parle de 7 millions d'habitants comparativement à 350 000 en Amérique du Nord britannique — a jugé que c'était le bon moment pour la plus grande conquête de terres de l'histoire de l'Amérique du Nord. Tout ce qu'il fallait faire, c'était de les envahir. Il pensait que la guerre durerait deux semaines. C'est un moment de notre histoire où les alliés britanniques, français et des Premières Nations ont dû unir leurs forces pour combattre un ennemi commun. Les États-Unis n'ont pas gagné la guerre, et celle-ci n'a pas duré les deux semaines prévues. Elle a fait rage pendant plus de deux ans. S'ils avaient gagné la guerre, nous serions déjà le cinquante et unième État. Donald Trump serait à la tête de notre pays, mais ce n'est pas ce qui s'est produit.

En 2012, l'ancien premier ministre Stephen Harper a reconnu 34 Premières Nations qui avaient des ancêtres ayant combattu pendant la guerre de 1812, dont 8 étaient des Dakotas. On les a reconnus pour cela. Toutefois, après la guerre de 1812, les représentants des États-Unis et des Britanniques sont allés en Belgique pour la signature du traité de paix de Gand, qui a marqué la fin de la guerre. Toutes les promesses qui avaient été faites aux Premières Nations qui ont combattu durant la guerre de 1812 et qui étaient écrites noir sur blanc, en ce qui concerne la protection de nos terres et tout le reste, n'étaient plus sur la table.

De nombreux officiers britanniques ont écrit : « Nous leur avons fait des promesses pour qu'ils se battent avec nous contre l'ennemi commun, mais nous n'en avons tenu aucune. »

C'est donc l'autre problème qui se pose ici aujourd'hui — du moins pour les Dakotas —, et je suis certain que la grande cheffe Wilson en est au courant de cela parce que la nation dakota a des liens avec la sienne et avec le Manitoba. Si une femme des Premières Nations visée par un traité numéroté épouse quelqu'un de la nation dakota, le traité ne s'applique pas, parce que le gouvernement nous considérait comme des Indiens américains.

L'an dernier, des excuses ont finalement été faites aux Dakotas, à ma nation, pour reconnaître ce tort historique et pour le corriger. Des excuses ont été présentées et on a reconnu le fait que nos ancêtres avaient aidé à fonder cette magnifique nation multiculturelle qu'est le Canada. Pourtant, nous avons été laissés à l'écart des traités numérotés, même si le chef Whitecap était présent aux pourparlers sur le Traité n° 4 et le Traité n° 6.

Aujourd'hui, bon nombre de nos femmes visées par des traités numérotés se sont mariées avec des membres de nos nations dakotas, mais elles ont elles aussi perdu leurs avantages découlant des traités parce qu'elles se sont mariées avec des membres de nations inscrites. Nous avons un statut, mais nous n'avons pas de traité numéroté.

Il y a encore de la discrimination en ce qui concerne les avantages découlant des traités. Des choses ont été corrigées en 1985, avec le projet de loi C-31, concernant les femmes des Premières Nations qui épousaient des hommes non autochtones et qui perdaient complètement leur statut. De nos jours, les

non-numbered First Nation. Without a numbered treaty, they lose all their treaty benefits altogether. They are no longer treaty nations. And yet the treaties talk about how, as long as the sun shines, the grass grows and the rivers flow, those treaties will be with you. So why don't those treaty benefits go with the women, regardless of whom they choose to marry, Dakota or not?

My daughter is a living example of that. Her mother was from the Cote First Nation, Treaty 4. She married me; she made a choice to transfer to our nation. Suddenly, her Treaty 4 benefits don't come with her, and they don't go with my daughter nor my granddaughters. That is another wrong that we're not talking about around this table, and it needs to be talked about if you want to talk about rights for women.

The Deputy Chair: Thank you very much, Chief Bear.

We proceed now with questions from senators.

[*Translation*]

Senator Audette: My question is for the Grand Chief of my three children, Awastia, Sheshka and Yocoisse.

I'd like to understand something. In your brief, you refer to an amendment or recommendation arising from the Sioui lawsuit against Canada, the gentle and noble warriors behind you. If Bill S-2 proposes amendments related to the second-generation cut-off, I imagine it would correct the problem facing the families you represent, would it not?

Mr. Picard: Legally, yes, absolutely.

Senator Audette: Thank you.

[*English*]

Senator Tannas: Thank you all for being here. Can Chief Bear flesh out my one question on the proposal for this interim measure to continue to grant 6(2) status to children of 6(2)s? It is a very eloquent potential answer to the problem we have here. They can allow the consultation to take place and take their time thinking about what the legislation needs to look like, all of that, but no one is left behind in the meantime.

You mentioned this community connection. Can you give specifics around what that would mean? Does that mean a living person in the community? Does it mean that you can point to an ancestor and say that is a direct connection? Is there something you can put on the record around that? What does it mean, "connection to the community"?

femmes visées par un traité peuvent se marier avec un membre de la nation dakota ou de la nation lakota ou d'une première nation non visée par un traité. Étant donné l'absence de traité numéroté, elles perdent tous leurs avantages issus de traités. Elles ne font plus partie d'une nation signataire d'un traité. Il est pourtant dit dans les traités que tant que le soleil brillera, tant que l'herbe poussera et tant que les rivières couleront, ils seront valides. Alors pourquoi les femmes ne profitent-elles pas de ces avantages, peu importe avec qui elles choisissent de se marier, Dakota ou non?

Ma fille est un exemple de cela. Sa mère venait de la Première Nation de Cote visée par le Traité n° 4. Elle m'a épousé; elle a fait le choix de se joindre à notre nation. Toutefois, elle a perdu les avantages liés au Traité n° 4, tout comme ma fille et mes petites-filles. C'est une autre injustice que nous n'abordons pas autour de cette table, mais dont il faut parler s'il est question des droits des femmes.

La vice-présidente : Merci beaucoup, chef Bear.

Nous passons maintenant aux questions des sénateurs.

[*Français*]

La sénatrice Audette : Ma question s'adresse au Grand Chef de mes trois enfants, Awastia, Sheshka et Yocoisse.

J'aimerais comprendre. Dans votre mémoire, vous mentionnez un amendement ou une recommandation provenant de la poursuite de Sioui contre le Canada, des douces et belles guerrières derrière vous. Advenant que le projet de loi S-2 propose des amendements qui toucheraient aussi la deuxième génération, j'imagine que cela réglerait la situation des familles que vous représentez?

M. Picard : Légalement, oui, tout à fait.

La sénatrice Audette : Merci.

[*Traduction*]

Le sénateur Tannas : Merci à tous d'être ici. Est-ce que le chef Bear peut répondre à ma seule question concernant la proposition de mesure provisoire visant à continuer d'accorder le statut en vertu du paragraphe 6(2) aux enfants visés par ce paragraphe. Il s'agit d'une réponse potentielle très éloquente au problème que nous avons ici. Cela peut permettre que des consultations se tiennent et que l'on prenne le temps de réfléchir à quoi le projet de loi doit ressembler, personne n'étant laissé pour compte entretemps.

Vous avez mentionné ce lien avec la collectivité. Pouvez-vous nous donner des détails sur ce que cela signifierait? Est-ce que cela signifie une personne vivant dans la collectivité? Cela signifie-t-il qu'on peut établir un lien direct avec un ancêtre? Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet? Qu'entendez-vous par « lien avec la collectivité »?

Mr. Bear: First, I also want to acknowledge Councillor Bradon Eagle from Whitecap Dakota Nation and Murray Long, who is our Director of Self-Government.

If you don't mind, Alyson, I will turn it over to you.

Alyson Bear, General Legal Counsel, Whitecap Dakota Nation: Good day, everyone. I wish to acknowledge everyone in the room, and I shake each of your hands in a good way.

I know we don't have much time, so in regard to this question, it is an interim solution because we need to have some sort of compromise when the government doesn't want to move quickly on getting rid of section 6 completely. That is the ideal.

Therefore, this allows First Nations to create their own membership and citizenship codes and to take back their own laws in that sense, regarding that connection to community.

Bill S-2 will affect nations differently, for nations who actually are self-governing and who have their citizenship and membership codes. A lot of nations are moving towards being self-governing nations, creating their own laws and revitalizing their traditional laws. We've always had laws, prior to European contact. It was the Indian Act that dismantled those laws. The Indian Act imposed the band council system. The Indian Act is imposing all of this administration on our people.

Therefore, allowing us to create our own membership codes, giving us that right, is also implementing UNDRIP and Article 33 in regard to our self-determination. This is an opportunity for all the nations across Canada to take part in making sure they know who is connected to their community and to bring them back in, also in a good way, with a community connection.

Senator Tannas: We are talking about government status and community citizenship. I don't know how we would put this in a bill without actually defining what "connection to community" means. Have you given that any thought? Because we will have to do that. Maybe later, if you give it some thought, you can send us a brief to say how you think "connection to community" could be defined. Because we are changing a law that has definitions all over the place. Government people stamp it, et cetera, so we must give them very specific guidance. I like the proposal, and I would invite anyone to provide some written context on that.

The Deputy Chair: We invite you to send us a brief around that. That would be extraordinarily helpful.

M. Bear : Tout d'abord, je tiens à remercier le conseiller Bradon Eagle, de la Nation Dakota de Whitecap, et Murray Long, notre directeur de l'autonomie gouvernementale.

Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, madame Bear, je vais vous céder la parole.

Alyson Bear, conseillère juridique générale, Nation Dakota de Whitecap : Bonjour à tous. Je tiens à saluer tout le monde dans la salle et à serrer la main de chacun d'entre vous.

Je sais que nous n'avons pas beaucoup de temps, alors en ce qui concerne cette question, je dirais qu'il s'agit d'une solution provisoire, parce que nous devons trouver un compromis, le gouvernement ne voulant pas agir rapidement pour se débarrasser complètement de l'article 6, ce qui serait l'idéal.

De cette façon, les Premières Nations pourraient créer leurs propres codes d'appartenance et de citoyenneté et revenir en un sens à leurs propres lois en ce qui concerne le lien avec la collectivité.

Le projet de loi S-2 touchera différemment les nations qui sont autonomes et qui ont leurs codes de citoyenneté et d'appartenance. Beaucoup de nations font le virage vers l'autonomie gouvernementale, la création de leurs propres lois et la revitalisation de leurs lois traditionnelles. Nous avons toujours eu des lois, même avant le contact avec les Européens, et c'est la Loi sur les Indiens qui a fait en sorte qu'elles ont été démantelées. La Loi sur les Indiens a imposé le système des conseils de bande. Elle impose toute cette administration à notre peuple.

Par conséquent, nous permettre de créer nos propres codes d'appartenance, nous donner ce droit, c'est aussi mettre en œuvre la DNUDPA et l'article 33 en ce qui concerne notre autodétermination. C'est une occasion pour toutes les nations du Canada de s'assurer qu'elles savent qui a des liens avec leur collectivité et de les ramener au sein de celle-ci de la bonne façon, en les intégrant.

Le sénateur Tannas : On parle de statut gouvernemental et d'appartenance communautaire. Je ne vois pas comment nous pourrions inclure cela dans un projet de loi sans définir ce qu'on entend par « lien avec la collectivité ». Avez-vous réfléchi à cela, parce que c'est ce que nous devrons faire? Peut-être que plus tard, après y avoir réfléchi, vous pourriez nous envoyer un mémoire pour nous dire comment, selon vous, le « lien avec la collectivité » pourrait être défini. Nous modifions une loi qui comporte un tas de définitions. Des responsables gouvernementaux doivent approuver cela, et ainsi de suite. Nous devons donc leur donner des directives très précises. J'aime la proposition, et j'invite qui le veut à fournir un contexte écrit à ce sujet.

La vice-présidente : Nous vous invitons à nous faire parvenir un mémoire à ce sujet. Ce serait extrêmement utile.

Senator Klyne: Chief Bear, you have spoken about the second-generation cut-off and allowing First Nations to convey 6(2) status on their own authority to an individual with at least one 6(2) parent and a connection to the community.

On the face of that, this could be a workable solution that would respect the principles of self-determination, heritage connection to status and community connection. This is a sort of opt-in model in terms of exercising a First Nation's own authority to convey this type of status.

My question is this: Do you anticipate finding openness and support for this potential change among other First Nations?

Mr. Bear: Provided it is an opt-in model, every nation could say they will opt in and this makes sense. They would create their membership code and, as part of that, they would enable a 6(2) parent to pass on their status to the next generation. Every nation has to make that decision. It is not up to this body to dictate what their membership codes look like or how they pass on that 6(2) membership.

We talk about connection to the community. We are talking about some people who want to be connected back to their nation. That is their decision; they want to be connected back. Others, maybe they do not want that. We can't force them. It is up to them. If they have that connection to the nation and want to be a part of it, we can have an application process, and then our membership code can recognize them because they have one parent who has 6(2) status.

Whomever we recognize, though, we need to ensure that Canada also recognizes that they have status. Right now, we can develop membership codes. For example, with the example of the late senator's granddaughter Ophelia, we can say she's a member, but she has no status. If we develop our membership codes and include someone as a part of our membership, they should be automatically recognized as having status. They have a blood tie to our community, and if they want to be a part of our nation, they should be allowed to be.

There has to be a blood connection. We're not saying that we can make just anyone a member and get them status. There still has to be a connection to being Dakota. For any nation, there has to be a connection back to the nation as far as the blood quantum goes.

That is our version. Another nation might say otherwise. I can't speak for them.

Le sénateur Klyne : Chef Bear, vous avez parlé de l'exclusion après la deuxième génération et du fait de permettre aux Premières Nations d'accorder elles-mêmes un statut en vertu du paragraphe 6(2) à une personne ayant au moins un parent visé par le paragraphe 6(2) et un lien avec la collectivité.

À première vue, il pourrait s'agir d'une solution pratique, qui respecterait les principes de l'autodétermination, du lien patrimonial avec le statut et des liens communautaires. Il s'agirait en quelque sorte d'un modèle à adhésion volontaire pour ce qui est de l'exercice par une Première Nation de son propre pouvoir de transmettre ce type de statut.

Ma question est la suivante : vous attendez-vous à ce que les autres Premières Nations fassent preuve d'ouverture et appuient ce changement potentiel?

M. Bear : Pourvu que ce soit un modèle à adhésion volontaire, chaque nation pourrait décider de participer ou non, et ce serait logique. Chacune créerait son code d'appartenance et, dans le cadre de celui-ci, permettrait à un parent visé par le paragraphe 6(2) de transmettre son statut à la génération suivante. Chaque nation devrait prendre cette décision. Il n'appartiendrait pas à cette entité de dicter les codes d'appartenance ou la façon dont le statut de membre en vertu du paragraphe 6(2) est transmis.

Lorsqu'il est question de lien avec la collectivité, il s'agit de gens qui veulent retrouver leur nation. C'est leur décision; ils veulent revenir dans leur collectivité. D'autres souhaiteront peut-être le contraire. Nous ne pouvons forcer personne. C'est à eux de décider. S'ils ont ce lien avec la nation et s'ils veulent en faire partie, nous pouvons mettre en place un processus de demande, puis les reconnaître grâce à notre code d'appartenance parce qu'ils ont un parent qui a le statut en vertu du paragraphe 6(2).

Cependant, peu importe qui nous reconnaissons, nous devons veiller à ce que le Canada reconnaîsse également que ces personnes ont un statut. Actuellement, nous pouvons élaborer des codes d'appartenance. Par exemple, pour ce qui est d'Ophelia, la petite-fille de feu le sénateur, nous pouvons dire qu'elle est membre, sans qu'elle ait pour cela de statut. Si nous élaborons nos codes d'appartenance et que nous incluons quelqu'un dans nos membres, cette personne devrait être automatiquement reconnue comme ayant le statut. Ces personnes ont un lien de sang avec notre communauté, et si elles veulent faire partie de notre nation, on devrait leur permettre de le faire.

Il faut qu'il y ait un lien de sang. Nous ne disons pas que nous pouvons simplement accepter n'importe qui comme membre et lui donner le statut d'Indien. Il doit toujours y avoir un lien avec le fait d'être un Dakota. Pour toute nation, il doit y avoir un lien avec la nation en ce qui concerne le degré de sang.

C'est ce que nous croyons. Une autre nation pourrait dire le contraire. Je ne peux pas parler au nom des autres.

Senator Clement: My question is for Chief Bear, but I start by thanking Grand Chief Wilson.

Your description of “rights holder” was so clear. It brought us a lot of depth. I struggle with understanding what “rights holder” means, and you just brought it to life in a way that was very clear, and so *nia:wén* to you.

[*Translation*]

Grand Chief Picard, thank you for your presentation. It was very clear. Thank you as well for reminding us of what Ms. Savard told the committee when she was here. Her description of lateral violence was so vivid and compelling. It was very helpful to us, so thank you.

[*English*]

Chief Bear, I am a Black Canadian, the daughter of one Black parent. I have checked off that box on every government form to ensure that I count. I was raised as a Black Canadian by one Black parent. My White parent is francophone, so I was raised as a francophone, in French, and that guaranteed access to education in French.

Your brief and opening remarks comment on the fact that with French, one parent can pass that on and it supports minority-language survival. Why is it important to talk about that particular example, that particular comparison in this country with only 2 official languages — 2 colonial languages — and over 70 Indigenous languages?

Mr. Bear: It is important to make the comparison because we are the First Peoples of this land. As the First Peoples of this land, there should be no legislation that says that after two generations, we are no longer Dakota. You have to remember that the French and British, the newcomers, came after. We were here first. Section 23 protects the French Canadians, saying that only one parent has to be French Canadian and it just keeps going and going, like the Energizer Bunny. Ours, though, after two generations, it stops and is over. Obviously, you are no longer Dakota.

I am making the comparison that there are benefits like the French education you can receive, just as we have benefits over here. But our benefits end after two generations. Yours do not. That is the comparison I am making. I’m not trying to be facetious or anything; I’m just making a comparison. Here we have the First Peoples of this land; after two generations, they are told they are no longer Dakota, or Cree, or Saulteaux, or Dene and so on. But French Canadians get to be French Canadians as long as one parent is French Canadian, and it keeps going and going.

La sénatrice Clement : Ma question s’adresse au chef Bear, mais je veux d’abord remercier la grande cheffe Wilson.

Votre description de « titulaire de droits » était très claire et nous est très utile. J’ai toujours eu du mal à comprendre ce que signifie le mot « titulaire de droits », et vous venez tout juste de très bien éclairer cette notion. Je vous dis donc *nia:wén*.

[*Français*]

Grand Chef Picard, je vous remercie pour votre témoignage. C’était très clair. Je vous remercie également de nous avoir rappelé le témoignage de Mme Savard. Sa description de la violence latérale était tellement vive, tellement puissante. Cela nous a beaucoup aidés. Donc, merci.

[*Traduction*]

Chef Bear, je suis une Canadienne noire, fille d’un parent noir. J’ai coché cette case sur tous les formulaires du gouvernement pour m’assurer d’être reconnue. J’ai été élevée comme une Canadienne noire par un parent noir. Mon parent blanc est francophone, alors j’ai été élevée comme francophone, en français, et cela m’a garanti l’accès à l’éducation en français.

Dans votre mémoire et dans votre déclaration préliminaire, vous dites que pour ce qui est du français, le fait d’avoir un parent qui parle cette langue permet le transfert de droits particuliers, ce qui contribue à la survie de la langue de la minorité. Pourquoi jugez-vous important de donner cet exemple particulier, de faire cette comparaison particulière dans un pays avec seulement deux langues officielles — deux langues coloniales — et plus de 70 langues autochtones?

M. Bear : Il est important de faire cette comparaison parce que nous sommes les premiers peuples de ce pays. À ce titre, aucune loi ne devrait pouvoir dire qu’après deux générations, nous ne sommes plus des Dakotas. Il ne faut pas oublier que nous étions là avant les nouveaux arrivants, les Français et les Britanniques. Nous étions les premiers. L’article 23 protège les Canadiens français en leur reconnaissant des droits lorsqu’un seul parent est canadien-français, et cela se perpétue. Les nôtres prennent fin après deux générations. C’est là que tout s’arrête et que vous cessez d’être un Dakota.

Je fais la comparaison en soulignant qu’il y a des avantages, comme l’éducation en français, dont vous pouvez profiter, comme nous avons des avantages nous aussi. Nos avantages prennent fin après deux générations, mais pas les vôtres. Ce n’est qu’une comparaison. Je n’essaie pas d’être facétieux ou quoi que ce soit; je fais simplement une comparaison. Les premiers peuples de ce territoire se font dire, après deux générations, qu’ils ne sont plus des Dakotas, des Cris, des Saulteaux ou des Dénés, et ainsi de suite. Quant aux Canadiens français, ils le demeurent tant et aussi longtemps qu’ils ont un parent canadien-français.

It is the same thing with the Métis. I'm not running down the Métis. I'm saying that there is no Métis act that says they have to have a certain blood quantum and then after the second generation, it is over. They can define their membership, and they get benefits as well.

So that is all that I am doing, just drawing a comparison and trying to ask why we are being treated this way. Why are we being discriminated against in this country? It is a country that once belonged to us, as far as North America goes — Turtle Island. That's all I'm saying. I hope that I did not offend you.

Senator Clement: Not at all. I just want you to be clear on the record. That is very helpful. Thank you, Chief Bear.

Senator McCallum: I want to thank all of the panellists for the work you have done and offer a special welcome to my Grand Chief Kyra Wilson. It is good to see you.

My request is for Grand Chief Wilson to comment on what you have heard today about the interim measure. When I met with the minister, I asked, "Could 6(2) be repealed but you action it in two years?" One of the lawyers had suggested it. She said no. I do not know if you have discussed it with the minister, but could you comment on that, Grand Chief Wilson?

Ms. Wilson: Yes. Thank you, Senator McCallum. It is nice to see you. Thank you for the question.

Thank you to the senator beside you for your positive comments.

Thinking about these processes in which we are presenting and talking about citizenship, as Chief Bear mentioned, we have been talking about this for decades. It has impacted generations of people and continues to impact my own family — all of our families.

When we look at the interim measures, in terms of a conversation with the minister, I have not had one yet.

What I will say in terms of interim measures is that we have an opportunity to correct the current issues that we're seeing. We have been talking about it for so long.

Let's just do it now. Why do we have to wait? We have an opportunity. I acknowledge all of the senators around the table here today. I acknowledge everyone who has done so much work, including the other presenters here. We have the information. Our leadership has ideas and solutions. So rather than these interim measures that may take a couple of years or

C'est la même chose pour les Métis. Je ne cherche pas à dénigrer les Métis. Ce que je dis, c'est qu'il n'y a pas de loi sur les Métis qui fait en sorte qu'ils doivent avoir un certain degré de sang et qu'après la deuxième génération, c'est terminé. Ils peuvent définir leur appartenance, et ils obtiennent également des avantages.

Ce n'est donc qu'une comparaison et je me demande seulement pourquoi nous sommes traités de cette façon. Pourquoi sommes-nous victimes de discrimination au Canada? Ce pays nous appartenait autrefois, en Amérique du Nord — l'île de la Tortue. C'est tout ce que je voulais dire. J'espère que je ne vous ai pas offensée.

La sénatrice Clement : Pas du tout. Je veux simplement que ce soit clair pour le compte rendu. C'est très utile. Merci, chef Bear.

La sénatrice McCallum : Je tiens à remercier tous les témoins pour le travail qu'ils ont accompli et je souhaite une bienvenue spéciale à ma grande cheffe Kyra Wilson. Je suis heureuse de vous voir.

J'aimerais que vous commentiez ce que vous avez entendu aujourd'hui au sujet de la mesure provisoire. Lorsque j'ai rencontré la ministre, je lui ai demandé : « Est-ce que le paragraphe 6(2) pourrait être abrogé, avec effet dans deux ans? » Un des avocats l'avait suggéré. Elle a répondu que non. Je ne sais pas si vous en avez discuté avec la ministre, mais pourriez-vous nous dire ce que vous en pensez, grande cheffe Wilson?

Mme Wilson : Oui. Merci, sénatrice McCallum. Je suis heureuse de vous voir. Je vous remercie de la question.

Je remercie également la personne à côté de vous pour ses commentaires positifs.

En ce qui concerne les processus dans le cadre desquels nous parlons de citoyenneté, cela fait des décennies qu'ils existent, comme le chef Bear l'a mentionné. Ces discussions ont eu une incidence sur des générations de gens et continuent d'en avoir une sur ma propre famille — sur toutes nos familles.

En ce qui concerne les mesures provisoires, je n'ai pas encore eu de conversation avec la ministre.

Toujours pour ce qui est de ces mesures, je dirais que l'occasion nous est offerte de corriger les problèmes qui se posent. Cela fait si longtemps que nous en discutons.

Faisons-le tout de suite. Pourquoi devons-nous attendre? Nous avons une occasion à saisir. Je salue le travail de tous les sénateurs autour de la table aujourd'hui. Je remercie tous ceux qui ont beaucoup contribué à cela, y compris les autres témoins. Nous avons l'information. Nos dirigeants ont des idées et des solutions. Donc, au lieu de ces mesures provisoires qui

even longer, let's just do it today. Whatever the interim measures may look like, we have the solutions as First Nations.

Canada cannot dictate what that means for citizenship for our people. We have to decide. We have the solutions. We have had the answers. We still have the answers today. That would be my recommendation in terms of the interim measures. Let's just figure it out today, because our children deserve better than what we are providing them today. *Meegwetch.*

Senator Prosper: Thank you to all of the participants here. I have a follow-up to Senator McCallum's question earlier, a question for Grand Chief Wilson and Chief Bear. One of the propositions being put forward with respect to Bill S-2 is to amend that piece of legislation to deal with the second-generation cut-off — to get rid of that and bring it back to a one-parent rule while, at the same time, giving government the opportunity to come up with a solution to the 6(2) issue over a certain period of time. So the legislation would go through, and then government would have a certain period of time to come up with a solution to the 6(2) issue, because it is dealt with within the legislation.

You both mentioned interim measures, yours, Chief Bear, being connection to community; and Grand Chief Wilson, you had a number of interim measures with respect to connection to treaty, co-development and things of that nature over a 12-year period. Do you think this could be a viable fix, if the government had this opportunity and obligation to get rid of 6(2) but had that window of extra time to come up with that solution for the purposes of this legislation in amending it? I will ask Chief Bear first, then maybe Grand Chief Wilson.

Mr. Bear: I agree with Grand Chief Kyra Wilson. We already have the solutions here. We could go straight ahead and get rid of section 6 to let us create our own membership codes at the nation level instead of having these interim measures. We realize that as legislators, the government doesn't want to go forward with eliminating section 6 altogether. We're saying that is what should happen. That is what I believe in. Why the hell do we have section 6? Why are we defined as far as second-generation cut-off goes? It is discrimination. If the French Canadians have one parent that is French Canadian, it goes on and on. The Métis can have one parent and it goes on and on. Why are we being treated differently? It is totally wrong.

pourraient prendre quelques années ou même plus, agissons aujourd'hui. Quelles que soient les mesures provisoires envisagées, nous avons des solutions en tant que Premières Nations.

Le Canada ne peut pas dicter ce que la citoyenneté signifie pour notre peuple. Nous devons décider. Nous avons des solutions. Nous avons eu des réponses et nous continuons d'en avoir aujourd'hui. C'est ce que je recommanderais en ce qui concerne les mesures provisoires. Essayons de trouver une solution aujourd'hui, parce que nos enfants méritent mieux que ce que nous leur offrons maintenant. *Meegwetch.*

Le sénateur Prosper : Merci à tous les participants ici présents. J'ai une question qui fait suite à celle que la sénatrice McCallum a posée plus tôt et qui s'adresse à la grande cheffe Wilson et au chef Bear. L'une des propositions qui ont été faites au sujet du projet de loi S-2 consiste à modifier cette mesure législative pour tenir compte de l'exclusion après la deuxième génération, afin d'éliminer ce critère et de revenir à la règle du parent unique, tout en donnant au gouvernement un certain temps pour trouver une solution au problème du paragraphe 6(2). Le projet de loi serait donc adopté, et le gouvernement disposerait d'une certaine période pour trouver une solution au problème du paragraphe 6(2), parce que cela serait prévu dans la loi.

Vous avez tous les deux parlé de mesures provisoires, la vôtre, chef Bear, étant le lien avec la collectivité. Quant à vous, grande cheffe Wilson, vous aviez un certain nombre de mesures intérimaires concernant le lien avec les traités, l'élaboration conjointe et des choses de cette nature sur une période de 12 ans. Pensez-vous que cela pourrait être une solution viable, si le gouvernement avait la possibilité et l'obligation de se débarrasser du paragraphe 6(2), mais s'il disposait d'un délai supplémentaire pour trouver une solution aux fins de la modification du projet de loi? Je vais d'abord poser la question au chef Bear, puis peut-être à la grande cheffe Wilson.

M. Bear : Je suis d'accord avec la grande cheffe Kyra Wilson. Nous avons déjà les solutions. Nous pourrions aller de l'avant et nous débarrasser de l'article 6 pour créer nos propres codes d'appartenance au niveau des nations, plutôt que d'avoir ces mesures provisoires. Nous sommes conscients qu'en tant que législateur, le gouvernement ne veut pas aller de l'avant avec l'élimination pure et simple de l'article 6. Nous disons que c'est ce qui devrait se produire. C'est ce en quoi je crois. Pourquoi diable avons-nous l'article 6? Pourquoi sommes-nous définis en fonction de l'exclusion après la deuxième génération? C'est de la discrimination. Les Canadiens français qui ont un parent canadien-français conservent leurs droits. Il en va de même pour les Métis. Pourquoi sommes-nous traités différemment? C'est totalement inacceptable.

I agree with Grand Chief Kyra Wilson. Let's get rid of section 6 altogether. Why dance around the issue and have interim measures? We don't need them. We know who our members are. We can define that. Let's just get rid of it.

Senator Prosper: Thank you. Grand Chief Wilson?

Ms. Wilson: Yes. Thank you very much, senator, for the question.

Looking at Bill S-2, some of the wording that is being proposed right now as an interim measure, as Chief Bear has already identified, is that full recognition of First Nations jurisdiction over our citizenship. We have a list of who belongs to our nations. It is not necessarily based on the reserve system. It is based on our nations, our families and our kinship.

I know that was a question from one of the other senators as well: What does that community connection look like? We have all of the answers. What I would ask of all senators and what I would say to Canada is this: Give us some time to gather as leadership and bring together all of our citizenship codes, our ideas and our solutions. We don't need Canada to dictate this process. We have all of the solutions.

That would be my interim measure: Give us the space to come together and discuss and then be able to present that. It's not a blanket statement. All of our nations have their own ideas, codes and laws, but we can still come together and discuss the solutions. We have those solutions. Thank you again for the question.

The Deputy Chair: Thank you. I will take the chair's prerogative for two minutes and invite Grand Chief Picard to respond to this question as well, around interim measures and what the solutions are. I know we are short of time, but I wish to give you two minutes to hear what you think.

[*Translation*]

Mr. Picard: As you know, in 1985, Bill C-31 provided a golden opportunity to put an end to all the discrimination. Although it addressed the situation of women who married non-Indigenous people, restoring their status, it led to discriminatory measures because of the one-step-at-a-time approach. If we are talking about interim measures, what we would obviously like to see this time are measures that do away with every form of discrimination related to the transmission of status for good.

Je suis d'accord avec la grande cheffe Kyra Wilson. Débarrassons-nous complètement de l'article 6. Pourquoi tourner autour du pot et avoir des mesures provisoires? Nous n'en avons pas besoin. Nous savons qui sont nos membres. Nous pouvons définir cela. Débarrassons-nous simplement de cet article.

Le sénateur Prosper : Merci. Grande cheffe Wilson?

Mme Wilson : Oui. Merci beaucoup, sénateur, de votre question.

En ce qui concerne le projet de loi S-2, une partie du libellé proposé à l'heure actuelle comme mesure provisoire, comme le chef Bear l'a déjà mentionné, est la pleine reconnaissance de la compétence des Premières Nations concernant leur citoyenneté. Nous avons des listes de ceux qui appartiennent à nos nations. Ce n'est pas nécessairement basé sur le système des réserves, mais plutôt sur nos nations, nos familles et nos parents.

Je sais que c'est une question qui a été posée par un autre sénateur. Que veut dire ce lien avec la collectivité? Nous avons toutes les réponses. Ce que je demanderais à tous les sénateurs et au Canada, c'est de nous donner le temps de faire preuve de leadership et de mettre en commun tous nos codes de citoyenneté, nos idées et nos solutions. Nous n'avons pas besoin que le Canada dicte ce processus. Nous avons toutes les solutions.

C'est ce que je propose comme mesure provisoire : nous donner l'espace nécessaire pour nous réunir et discuter, afin d'être en mesure de présenter cela par la suite. Il ne s'agit que d'une déclaration générale. Toutes nos nations ont leurs propres idées, codes et lois, mais nous pouvons quand même nous réunir pour discuter des solutions. Nous avons ces solutions. Je vous remercie encore une fois de votre question.

La vice-présidente : Merci. Je vais me prévaloir de la prérogative de la présidence pendant deux minutes et inviter le grand chef Picard à répondre également à cette question au sujet des mesures provisoires et des solutions. Je sais que nous n'avons pas beaucoup de temps, mais j'aimerais vous donner deux minutes pour entendre ce que vous avez à dire.

[*Français*]

M. Picard : Comme vous le savez, en 1985, dans le projet de loi C-31, on avait une occasion rêvée de mettre fin à l'ensemble des discriminations. Bien qu'on soit venu corriger une situation pour les femmes qui avaient épousé des non-Autochtones et qui ont ainsi recouvré leur statut, on a induit par la théorie des petits pas des mesures discriminatoires. Ce qu'on souhaite évidemment cette fois, si on est dans des mesures intérimaires, c'est que ces mesures écartent pour de bon toute forme de discrimination qui concerne la transmission du statut.

As I mentioned earlier, by 2050, the Wendat Nation could lose half of its members by virtue of their losing their status. Grand Chief Wilson and Chief Bear made this point very clear. It's not up to the federal government to determine who should and should not be Wendat.

The federal government has a responsibility, one that it must fully assume, to rectify the discrimination it inflicted through the Indian Act. However — and I'm speaking on behalf of the Wendat Nation — it is not for elected representatives alone to decide who is Wendat; it is for the Wendat Nation to decide. It is for the Wendat to decide their future. This is about the nation's future and survival, and those decisions are entirely for the Wendat people to make.

The federal government's job now is to eliminate once and for all every form of discrimination arising from section 6 of the Indian Act.

[English]

Senator McPhedran: Thank you to every one of the Chiefs with us this evening, and also Alyson Bear. I think I'm hearing every Chief say the same thing at this point. Every one of you, to my ears, has said, "Get rid of section 6."

To bring about any of the interim measures — and we have had different proposals about interim measures — would require amendments to this bill. The minister has already told us she does not want any amendments. Here is my question: If we're going to amend the bill, why don't we just fix it? I have heard each of you say, "Get rid of section 6." Why would we go for interim measures? Why wouldn't we get rid of section 6, as you have advised?

Mr. Bear: No, I'm all for it. I think we should get rid of section 6 and empower each nation. We've already gone down this path. We all know who our members are. As far as creating our membership codes, we should be able to do that, as is our inherent right, and move forward. I don't know why we have to sit here and keep talking about section 6. I've always said to get rid of section 6; it's very discriminatory. It's up to our nations to decide who their members are.

The government has to recognize our membership codes and our citizens. If someone is a member of Whitecap Dakota Nation or another nation that has a membership code, they should be recognized, just as we talked about how French Canadians are recognized and how Métis citizens are recognized. Why can't the First Peoples of this country have membership codes, be recognized and not be discriminated against? This has to end.

Comme on le disait plus tôt, la nation wendat risque de perdre 50 % de ses membres en raison de la perte de leur statut d'ici 2050. Mes collègues Wilson et Bear l'ont largement mentionné : je ne crois pas que ce soit au gouvernement fédéral de déterminer ce qui devrait ou ne devrait pas être wendat.

Le gouvernement fédéral a la responsabilité, et doit l'assumer dans son entièreté, de réparer les discriminations qu'il a lui-même causées à travers la Loi sur les Indiens. Cependant, et je parle au nom de la nation wendat, je ne pense pas que ce soit aux élus seulement de décider qui est wendat, mais à la nation de le décider. C'est aux Wendat de décider de leur avenir. C'est une question d'avenir et de pérennité de la nation. Cela revient entièrement aux Wendat de le faire.

Ce qui revient au gouvernement fédéral maintenant, c'est d'éliminer une fois pour toutes toute forme de discrimination issue de l'article 6 de la Loi sur les Indiens.

[Traduction]

La sénatrice McPhedran : Merci à tous les chefs qui sont avec nous ce soir, ainsi qu'à Alyson Bear. J'ai l'impression que tous disent la même chose. Je ne me trompe pas en affirmant que chacun d'entre vous souhaite se débarrasser de l'article 6.

Pour mettre en œuvre l'une ou l'autre des mesures provisoires — et nous avons reçu différentes propositions à ce sujet —, il faudrait modifier le projet de loi. La ministre nous a déjà dit qu'elle ne voulait pas d'amendements. Voici ma question : si nous voulons modifier le projet de loi, pourquoi ne pas simplement régler ce problème? Je vous ai tous entendus dire que vous vouliez vous débarrasser de l'article 6. Pourquoi opterions-nous pour des mesures provisoires? Pourquoi ne pas supprimer l'article 6, comme vous l'avez conseillé?

M. Bear : Effectivement. Je suis tout à fait d'accord. Je pense que nous devrions éliminer l'article 6 et donner du pouvoir à chaque nation. Nous avons déjà emprunté cette voie. Nous savons tous qui sont nos membres. Pour ce qui est de créer nos codes d'appartenance, nous devrions pouvoir le faire, comme c'est notre droit inhérent, et aller de l'avant. Je ne sais pas pourquoi nous devons continuer à parler de l'article 6. J'ai toujours dit qu'il fallait se débarrasser de cet article, qui est très discriminatoire. C'est à nos nations de décider qui sont leurs membres.

Le gouvernement doit reconnaître nos codes d'appartenance et nos citoyens. Si quelqu'un est membre de la nation Dakota de Whitecap ou d'une autre nation qui a un code d'appartenance, il devrait être reconnu, tout comme le sont les Canadiens français et les citoyens métis. Pourquoi les premiers peuples de ce pays ne peuvent-ils pas avoir des codes d'appartenance, être reconnus et ne pas faire l'objet de discrimination? Il faut que cela cesse.

Senator McPhedran: I totally agree, but this is where I'm confused. Why don't we just get rid of section 6, since you have told us that that should happen?

Mr. Bear: I'm all for that.

Senator McPhedran: Rather than interim measures, let's just do it.

Mr. Bear: I'm all for that. If that's the way you want to go, I'm all for that.

Senator McPhedran: We have yet to determine that, but that is what has been confusing for me.

Mr. Bear: If you look now within the Saskatoon Tribal Council, we have 15,000 members; 5,000 of those members are 6(2)s. Now they have to choose who they are going to love if they want to continue. It means they have to love another 6(1) or 6(2), but what happens if they fall in love with somebody else? Suddenly, their child is no longer First Nations. Since when does the government go into the bedrooms of Canadian citizens?

The Deputy Chair: Can we move on? I think we are in agreement here. I think you are right. That is what I have been hearing. Senator Pate, you have the last question of the evening.

Senator Pate: Thank you to all of you for being here. Thank you for your ongoing work on behalf of your nations and for presenting to us today. You have all been very clear. There is one area that I may have missed, and I apologize if I have, but I haven't heard any of you tonight on this panel comment about the restriction on being able to sue the Crown and the liability issue. I am curious: Do you think we should get rid of the liability clause?

You may have heard me ask this question of the previous panel. The only time I have ever seen that before was when they tried to stop prisoners from being able to sue for having their rights violated, and here they are preventing First Nations from being able to sue over rights violations. Would you agree to having that struck from the bill as well?

Ms. Wilson: I can speak to that. I'm not sure if the other presenters wish to speak as well.

I would say that we have seen the Indian Act so deep-rooted within the history of First Nations people. We've seen that this legislation has created so many problems for our families and for our nations. That is why you are seeing a lot of the court actions that are taking place across the country with many nations based on a number of different issues. What we've seen historically is legal action taken against Canada when it comes to citizenship.

La sénatrice McPhedran : Je suis tout à fait d'accord, mais je suis un peu confuse. Pourquoi ne pas simplement éliminer l'article 6, puisque vous nous avez dit que c'est ce qui devrait être fait?

M. Bear : Je suis tout à fait d'accord.

La sénatrice McPhedran : Plutôt que de prendre des mesures provisoires, allons de l'avant avec cela.

M. Bear : Je suis tout à fait d'accord. Si c'est ce que vous voulez faire, je suis tout à fait d'accord.

La sénatrice McPhedran : Nous n'avons pas encore pris de décision en ce sens, et c'est ce qui me laisse perplexe.

M. Bear : Le conseil tribal de Saskatoon compte actuellement 15 000 membres, dont 5 000 sont visés par le paragraphe 6(2). Ces membres doivent choisir qui ils vont aimer s'ils veulent garder leurs droits. Cela signifie qu'ils doivent aimer une autre personne visée par le paragraphe 6(1) ou le paragraphe 6(2), mais que se passe-t-il s'ils tombent amoureux de quelqu'un d'autre? Leur enfant n'est plus membre des Premières nations. Depuis quand le gouvernement entre-t-il dans la chambre à coucher des citoyens canadiens?

La vice-présidente : Pouvons-nous passer à autre chose? Je pense que nous sommes d'accord. Je pense que vous avez raison. C'est ce que j'entends. Sénatrice Pate, vous avez la dernière question de la soirée.

La sénatrice Pate : Merci à tous d'être ici. Je vous remercie du travail que vous faites au nom de vos nations et des exposés que vous nous avez présentés aujourd'hui. Vous avez tous été très clairs. Il y a un aspect que je n'ai peut-être pas bien compris, et je m'en excuse si c'est le cas, mais je n'ai entendu aucun d'entre vous ce soir au sein de ce groupe de témoins parler de la restriction relative à la capacité de poursuivre l'État et de la question de la responsabilité. Je suis curieuse : pensez-vous que nous devrions éliminer la clause de responsabilité?

Vous m'avez peut-être entendu poser cette question au groupe de témoins précédent. La seule fois que j'ai vu cela, c'est lorsque l'on a essayé d'empêcher les prisonniers de poursuivre pour violation de leurs droits, et voilà que l'on veut empêcher les Premières Nations de le faire. Seriez-vous d'accord pour que cela soit également retiré du projet de loi?

Mme Wilson : Je peux vous répondre. Je ne sais pas si les autres témoins veulent également prendre la parole.

Je dirais que nous avons vu que la Loi sur les Indiens est très profondément enracinée dans l'histoire des peuples des Premières Nations. Nous avons constaté que ces dispositions législatives ont créé beaucoup de problèmes pour nos familles et nos nations. C'est la raison pour laquelle il y a beaucoup de poursuites devant les tribunaux qui sont intentées partout au pays par de nombreuses nations pour un certain nombre de problèmes

If we don't get this right, Canada will continue to see legal action taken against this legislation that Canada is imposing and continues to impose on our people.

At the Assembly of Manitoba Chiefs, we were not consulted on this bill. We were not consulted in this process, which is unfortunate because the Assembly of Manitoba Chiefs represents 63 First Nations here in Manitoba.

What I would say is that you cannot limit our people to protect the rights of their own citizenship. It's not up to Canada to decide what that looks like. Any liability or legal action is a decision made by each individual.

If there is any clause within the bill that speaks to not being able to protect our rights, whatever that looks like, that should be taken out. There should always be the protection of rights of individuals. That would be my recommendation. *Meegwetch.*

Ms. Bear: I think it's important to acknowledge. I agree with Grand Chief Kyra Wilson that we cannot be putting clauses in that people are not aware of and that we have not consented to. No one has given consent to put in a clause that says we are not able to practise our rights and sue regarding something that discriminates against all of us. That's basically saying, when this act is amended and it comes into force, that we will see all this discrimination still playing out and my children and grandchildren can no longer fight for their rights.

So that is definitely something we have not agreed to; none of our Nations have agreed to or even been made aware of that clause within Bill S-2, and it definitely needs to be struck from the bill.

The Deputy Chair: Thank you, everyone, for this evening. The time for this panel is complete. I wish to again thank our witnesses for joining us today. *Hiy hiy* to all of you for being here.

If you wish to make any further submissions, please submit them by email to the clerk.

Honourable colleagues, that brings us to the end of our meeting today.

(The committee adjourned.)

différents. Par le passé, des poursuites ont été intentées contre le Canada en matière de citoyenneté. Si les choses ne sont pas réglées, le Canada continuera de voir des poursuites judiciaires être intentées contre ces dispositions législatives que le Canada continue d'imposer à notre peuple.

À l'Assemblée des chefs du Manitoba, nous n'avons pas été consultés sur ce projet de loi. Nous n'avons pas été consultés dans le cadre de ce processus, ce qui est malheureux parce que l'Assemblée des chefs du Manitoba représente 63 Premières Nations ici au Manitoba.

Ce que je dirais, c'est qu'on ne peut pas limiter nos gens quant à la protection des droits de leurs propres citoyens. Ce n'est pas au Canada de décider à quoi cela ressemblera. Toute responsabilité ou action en justice est une décision prise individuellement.

S'il y a une disposition dans le projet de loi qui nous empêche de protéger nos droits, peu importe à quoi elle ressemble, elle devrait être supprimée. Les droits individuels devraient toujours être protégés. C'est ce que je recommande. *Meegwetch.*

Mme Bear : Je pense qu'il est important de reconnaître cela. Je suis d'accord avec la grande cheffe Kyra Wilson pour dire que nous ne pouvons pas inclure des dispositions dont les gens ne sont pas au courant et auxquelles nous n'avons pas consenti. Personne n'a donné son consentement pour inclure une disposition disant que nous ne pouvons pas exercer nos droits et intenter des poursuites à l'égard de quelque chose qui est discriminatoire envers nous tous. Cela revient essentiellement à dire que, lorsque la loi sera modifiée et qu'elle entrera en vigueur, nous verrons cette discrimination se poursuivre, et mes enfants et petits-enfants ne pourront plus se battre pour leurs droits.

C'est donc certainement quelque chose que nous n'avons pas accepté; aucune de nos nations n'a même été mise au courant de cet article du projet de loi S-2, et ne l'a accepté, et il faut absolument le retirer.

La vice-présidente : Merci à tous pour cette soirée. Le temps alloué à ce panel est écoulé. Je remercie encore une fois nos témoins de s'être joints à nous aujourd'hui. *Hiy hiy* à vous tous.

Si vous souhaitez présenter d'autres mémoires, veuillez le faire par courriel au greffier.

Honorables collègues, cela met fin à notre réunion d'aujourd'hui.

(La séance est levée.)